

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

(52^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du jeudi 5 novembre 1992



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. Loi de finances pour 1993 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4819).

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL BAPSA (p. 4819)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'agriculture.

M. Pierre Métails, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour l'agriculture.

M. Théo Vial-Massat, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le BAPSA.

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le BAPSA.

MM. Jean-Marc Nesme,
Jean-Marie Leduc,
Michel Cointat,
Ambroise Guellec,
Pierre Goldberg,

Mme Marie-France Stirbois.

Suspension et reprise de la séance (p. 4836).

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. Ordre du jour (p. 4841).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1993 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 (n^{os} 2931, 2945).

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL BAPSA

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du développement rural et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

La parole est à M. Yves Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour l'agriculture.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ah, monsieur le ministre de l'agriculture, les lendemains de victoires sont toujours difficiles ! (*Sourires.*) Je tiens à vous féliciter pour la victoire d'Auxerre au Danemark, et je pense être ainsi l'interprète de toute notre assemblée. (*Applaudissements.*) Nous commençons ainsi par un consensus !

M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture et du développement rural. J'ai vu un très beau match. Je ne suis arrivé que pour la deuxième mi-temps, mais ils avaient eu la gentillesse de m'attendre pour marquer les deux buts ! (*Sourires.*)

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Comme nous avons eu la gentillesse de vous attendre ce matin. (*Sourires.*)

Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, il a fallu attendre les années soixante pour que l'agriculture ne soit plus considérée comme un secteur à part dans l'organisation et le fonctionnement de l'économie nationale. C'est alors que s'estompe puis disparaît le mythe du paysan, produit et gardien de l'ordre éternel des champs.

Cette rupture, fruit de la révolution technique dans les campagnes, a conduit trop souvent les experts économiques et financiers à assimiler l'agriculture à l'industrie. Au discours moralisateur sur les vertus paysannes a succédé l'hymne à la modernisation et au productivisme sans limite. On en est venu à considérer l'efficacité économique de l'exploitation agricole à l'aune des critères de la rentabilité d'une PME.

Ainsi s'explique l'étonnement du citadin arrêté sur la route des vacances par un barrage de tracteurs dont chaque unité représente plusieurs mois de travail et dont le propriétaire revendiqué un revenu équivalent au SMIC.

Ainsi s'explique la difficulté qu'éprouve notre société à comprendre sa paysannerie. Comment imaginer qu'un propriétaire de bonnes terres puisse avoir un revenu inférieur à celui de l'ouvrier spécialisé ?

Ainsi s'explique la complexité et souvent l'ambiguïté de tout débat budgétaire sur l'agriculture.

Les uns font valoir la croissance des dépenses publiques en sa faveur. Elle bénéficiait de 5,4 p. 100 de l'ensemble des dépenses de l'Etat en 1960, de 13,5 p. 100 quinze ans plus tard, en 1975. Elles ont presque été multipliées par trois. En 1993, l'ensemble des dépenses bénéficiant à l'agriculture dépasseront 151 milliards de francs. Entre 1981 et 1989, les dépenses de soutien à l'agriculture française provenant de la Communauté auront presque doublé.

M. Germain Gengenwin. C'est un amalgame !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Les autres feront valoir, de manière tout aussi juste, que la place des agriculteurs dans la hiérarchie des niveaux de vie et dans celle de la consommation a peu évolué au cours de ces trente dernières années, alors que le nombre de producteurs a diminué des deux tiers et que la productivité a été multipliée par quatre.

Comment expliquer aux uns et aux autres que les aides publiques ne cessent de croître, alors que le revenu moyen des agriculteurs s'est dégradé en 1991 et qu'il en ira vraisemblablement de même en 1992 ?

Le débat qui s'ouvre ce matin devant notre assemblée n'échappera pas à ce dilemme. C'est pourquoi il convient de le conduire avec prudence, modestie et détermination.

En entrant dans la partie à la mi-temps parlementaire, monsieur le ministre, (*Sourires*) vous avez pris un risque. Nous souhaitons que, par votre qualité d'écoute et par les réponses que vous apporterez à nos interrogations, vous le transformiez en un succès.

Notre débat budgétaire, comme ceux des années précédentes, s'inscrit dans le cadre de la crise du modèle de développement qui a marqué l'agriculture française depuis la fin des années cinquante.

Il a fallu de nombreuses années pour que l'on comprenne qu'il n'était plus possible de continuer à dépenser des sommes considérables sans changer de politique, alors que le revenu des agriculteurs baissait, que les marchés se dégradaient et que les stocks s'accumulaient.

C'est le mérite du Gouvernement et de sa majorité d'avoir eu le courage de le dire au monde agricole.

Oui, il faut un courage certain pour énoncer cette vérité simple mais fondamentale : il est absurde de produire si on ne peut pas vendre.

M. André Lajeune. Très bien !

M. Alain Bonnet. Tout à fait !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Ainsi s'explique et se justifie la réforme de la politique agricole commune.

Les accords du 21 mai 1992 ont fixé un cadre général. Il devait être éclairé et complété par un plan d'accompagnement et d'adaptation. Celui-ci a été présenté le 20 juillet dernier. Il trouve sa traduction législative dans le projet de loi de finances que nous examinons aujourd'hui.

Deux chiffres caractérisent les crédits du ministère de l'agriculture et du développement rural pour 1993. Ils passent de 37,35 milliards de francs en 1992 à 39,72 milliards de

francs en 1993, soit une augmentation de 6,35 p. 100, bien supérieure à celle de l'ensemble des dépenses de l'Etat et à l'inflation.

Les dépenses fiscales sont au nombre de quatre : la pérennisation de la détaxation des bio-carburants ; la reconduction et l'extension de l'aide fiscale aux jeunes agriculteurs ; le relèvement du plafond de la déduction pour provision d'investissement des entreprises agricoles, qui passe de 30 000 à 60 000 francs, le coût de cette mesure, qui n'est pas modeste, étant estimé à 250 millions de francs ; enfin, la suppression progressive des parts régionale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Le coût de cette mesure sera de 930 millions de francs en 1993 et de 2 800 millions de francs à partir de 1996, dont 2 300 millions à la charge de l'Etat.

Chacun peut mesurer l'importance de ces dispositions fiscales.

On en parlait depuis des décennies. L'exonération du foncier non bâti était « l'Arlésienne » des débats budgétaires.

M. Alain Bonnet. C'est exact !

M. Ambroise Guellec. Il a fallu attendre des années pour l'obtenir !

M. Michel Cointat. Nous avons dû insister !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Eh bien ! c'est fait. Cette mesure s'inscrit dans une politique d'allègement des charges des exploitations et d'extensification des modes de production. Je comprends, messieurs de l'opposition, votre regret de ne l'avoir jamais fait alors que vous étiez au pouvoir. Nous, nous l'avons fait ! (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Cointat. Cela fait dix ans que nous le réclamions !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Lorsque vous étiez membre du Gouvernement, monsieur Cointat, vous ne l'avez pas fait !

M. Michel Cointat. Oh !... Vous voulez qu'on vous explique ce que nous avons fait, à l'époque ?

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Et, entre 1986 et 1988, alors que vous étiez rapporteur du budget de l'agriculture, ...

M. Patrick Ollier. On a fait autre chose !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. ... vous n'avez pas pu l'obtenir ! Vous devriez nous en féliciter !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial, et M. Germain Gengenwin. Ça commence bien !

M. Ambroise Guellec. La campagne électorale sera dure !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Après tant d'autres mesures prises en faveur de l'agriculture - qu'il conviendra, messieurs, de rappeler le moment venu -, celle-ci renforce la prise en compte de l'exploitation agricole comme entreprise de production.

Parmi les nombreuses mesures proposées par le projet de budget, cinq méritent une attention particulière.

L'aide à l'installation des jeunes agriculteurs se traduit par une augmentation de 24,7 p. 100 de la DJA, qui atteindra 520 millions de francs.

Une aide supplémentaire de 20 000 francs est prévue pour chaque jeune reprenant une exploitation dans le cadre d'une restructuration. Une somme complémentaire de 130 millions de francs est inscrite pour que tous les jeunes installés depuis 1988 puissent bénéficier de cette aide.

L'installation des jeunes est, à l'évidence, l'une des priorités de ce budget puisque les crédits qui lui sont consacrés globalement augmentent de 35 p. 100.

M. Ambroise Guellec. Mais vous étiez obligés de le faire !

M. Patrick Ollier. Il faut attendre six mois pour avoir le dossier !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Afin de favoriser l'extensification des productions, l'aide au maintien du troupeau bovin en système herbage extensif atteindra 550 millions de francs, dont la moitié à la charge du budget de l'Etat. L'autre moitié est financée par la Communauté.

Je veux dire ici un mot de la jachère. La maîtrise du volume des productions est une nécessité. Je rappelle que le taux d'approvisionnement de la CEE en blé est de 135 p. 100. Mais je comprends le drame que vit le paysan contraint de laisser une partie de ses terres en friche. Il a le sentiment de trahir sa profession.

M. Alain Bonnet. C'est exact !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. L'économique, messieurs, ne peut ignorer le culturel.

La production de biocarburants sur les terres en jachère permet de concilier l'exigence morale et l'efficacité économique.

Le groupe socialiste a déposé une proposition de loi tendant à rendre obligatoire l'incorporation de biocarburants dans les essences vendues sur le territoire.

M. Jean-Paul Charié. Alors, faites-la voter !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Je demande ardemment, monsieur le ministre, que cette proposition de loi soit inscrite à l'ordre du jour au cours de la présente session parlementaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Chiche !

M. Patrick Ollier. Vous savez bien, monsieur Tavernier, que ce ne sera pas possible !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. On ne peut, dans le même temps, se flatter à juste titre d'avoir fait inscrire cette possibilité dans la réforme de la politique agricole commune et ne pas la traduire concrètement dans les faits.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Très bien, monsieur Tavernier !

M. André Lejeune. Excellente proposition !

M. Jean-Paul Charié. Faites-la voter ! Nous sommes d'accord, mais vous savez que ce ne sera pas fait !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. L'ensemble des mesures agro-environnementales s'élèvent à 150 millions de francs. Le cofinancement du FEOGA permettra de porter cette somme à 300 millions de francs. L'enveloppe était de 24,8 millions de francs l'an dernier. Les sommes consacrées à cette articulation nécessaire entre agriculture et environnement sont multipliées par douze, ce qui est considérable. On passe de 24,8 millions de francs à 300 millions de francs.

Les crédits destinés aux interventions spéciales dans les zones défavorisées augmentent de 13,65 p. 100 et la prime à la vache allaitante connaît une hausse de 48 p. 100.

Enfin, la solidarité s'exprime par une progression de 12,4 p. 100 de la subvention de l'Etat au BAPSA, afin de limiter à 5 p. 100 la hausse des cotisations professionnelles.

De plus, 150 millions de francs sont prévus en 1993 pour financer des prises en charge ou des étalements de cotisations sociales pour les agriculteurs en difficulté.

Ainsi, l'ensemble des aides financières directes aux agriculteurs inscrites au budget du ministère de l'agriculture et du développement rural passent de 5,015 milliards de francs à 6,06 milliards de francs, soit une progression de plus de 900 millions de francs.

A cette somme, il convient d'ajouter les mesures prévues au plan d'accompagnement, soit 1,1 milliard de francs, et le montant des diverses mesures fiscales que j'ai énumérées au début de mon propos.

On arrive ainsi à un total de près de 3 milliards de francs supplémentaires dégagés en 1993 pour améliorer directement le revenu des agriculteurs.

Lorsque les allègements fiscaux et la prime à l'herbe prendront leur plein effet en 1995-1996, les agriculteurs disposeront annuellement de 4,5 milliards de francs supplémentaires d'aides directes au revenu. On passera ainsi de 5,015 milliards de francs en 1992 à 9,65 milliards de francs d'aides directes au revenu en 1996, soit une augmentation de 87 p. 100.

M. Germain Gergenwin. Il faut rappeler aussi la baisse de 35 p. 100 sur les prix !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Qui osera nier, à moins d'être de mauvaise foi, que ce gouvernement et cette majorité sont les meilleurs défenseurs de l'agriculture française ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Patrick Ollier. Allez demander cela aux agriculteurs !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Telles sont, que cela vous plaise ou non, messieurs de l'opposition, les données budgétaires. Telles sont les aides publiques à l'agriculture, contrepartie légitime du travail accompli par les paysans pour la nation : nourrir les Français, contribuer à l'équilibre de notre balance extérieure et entretenir notre patrimoine naturel.

Le budget de l'agriculture prend en compte, par ailleurs, les grandes priorités du budget de l'Etat. Je veux simplement les énumérer : enseignement, plus 7 p. 100 ; formation et action éducative, plus 37,2 p. 100 ; recherche, plus 5,3 p. 100.

Je note avec intérêt les créations de postes et l'augmentation des crédits dans le domaine de la sécurité alimentaire.

Je constate le maintien des crédits affectés à la forêt.

J'approuve, enfin, les aides concourant au développement d'une politique de qualité gastronomique pour les produits français.

M. Alain Bonnet. Ah oui !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Deux ombres au tableau : la diminution des crédits destinés aux interventions des offices agricoles et de ceux qui sont destinés à la modernisation des industries agro-alimentaires.

M. Alain Bonnet. Exact !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Je crois utile de souligner que le prix payé à l'agriculteur représente en moyenne moins du quart du prix payé par le consommateur. L'important n'est donc pas seulement de produire, mais aussi de transformer et de vendre.

Il faut savoir que notre solde agro-alimentaire repose essentiellement sur les vins, les spiritueux et les céréales : les produits de tradition et les produits bruts.

La France, dotée d'un potentiel agricole considérable, ne se donne pas les moyens suffisants pour le valoriser. Je le regrette.

Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, au terme de ce rapport, je peux dire que le projet de budget du ministère de l'agriculture est plus que convenable dans la conjoncture économique et financière de la France.

Il pourrait être bon si le Gouvernement acceptait de suivre sa majorité sur quatre pistes d'action que je lui propose d'explorer.

Premièrement, afin de donner sa pleine dimension à la politique d'extensification des terres, je propose de porter de 1 à 1,4 UGB/hectare le seuil d'éligibilité à la prime. Cela concernerait 2,5 millions d'hectares supplémentaires de surfaces en herbe. Et ce serait une excellente mesure. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Deuxièmement, la réforme de la PAC impose le gel des terres sur lesquelles ont été réalisés d'importants investissements qui ne pourront pas être amortis. Plusieurs solutions sont envisageables, dont un allègement des charges financières passant par un déblocage des 20 p. 100 d'enveloppe gelée sur les prêts bonifiés 1992.

Troisièmement, une mesure qui ne coûte pas chère, mais qui, à l'expérience, s'avère essentielle : l'assiette des cotisations sociales, qui repose sur la moyenne des revenus des trois années antérieures, devrait prendre en compte désormais l'année précédente et, si possible, l'année en cours. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Enfin, les retraites des agriculteurs âgés de soixante à soixante-cinq ans posent un grave problème, que tout le monde connaît.

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Nous avons créé la préretraite. Après soixante-cinq ans, les agriculteurs peuvent bénéficier du minimum du FNS. Mais, entre le moment où

ils prennent leur préretraite et l'âge de soixante ou soixante-cinq ans, ils subissent généralement une baisse considérable de revenus, ...

M. Alain Bonnet. Absolument !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. ... et leur niveau de revenus est alors souvent inférieur au RMI.

C'est pourquoi l'objectif moralement et humainement souhaitable est que toutes les retraites atteignent dès l'âge de soixante ans le minimum vieillesse. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le coût en serait, certes, très important. J'en suis conscient. Mais la solidarité et la paix sociale exigent que la collectivité nationale accepte de rémunérer concrètement ceux qui la nourrissent et gèrent l'essentiel de notre espace national.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, dans l'attente de vos réponses à ces questions, la commission des finances, compte tenu de la qualité du projet de budget que vous nous présentez, a donné un avis favorable.

En tant que rapporteur spécial, j'invite l'Assemblée à approuver le projet de budget du ministère de l'agriculture et du développement rural. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Métails, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour l'agriculture.

M. Pierre Métails, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen du projet de budget de l'agriculture pour 1993 donne l'occasion au rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges d'en analyser les éléments positifs aussi bien que les insuffisances, compte tenu des contraintes internationales et communautaires.

Pour la première fois depuis longtemps, le projet de budget du ministère de l'agriculture et du développement rural enregistre une augmentation de 6,4 p. 100, donc supérieure à l'inflation et à la croissance du budget général de l'Etat.

Les crédits consacrés aux aides aux agriculteurs progressent de 17,6 p. 100, permettant ainsi d'accompagner la réforme de la PAC, de maintenir les priorités traditionnelles du ministère et d'alléger les charges des exploitations.

Accompagner la réforme de la PAC par l'aide au départ, c'est inscrire 610 millions de francs pour les préretraites, auxquels viendront s'ajouter les financements communautaires.

Accompagner la réforme de la PAC par l'aide à la restructuration, c'est maintenir les crédits des SAFER - 65 millions de francs - et augmenter de 2,8 p. 100 les crédits destinés aux opérations groupées d'aménagement foncier. C'est permettre en 1993 l'installation de 11 000 jeunes, en portant les crédits affectés à la DJA à 520 millions de francs, soit une augmentation de 24,7 p. 100.

A ce crédit s'ajoute une aide à l'installation restructurante prévue sur trois ans, la dotation pour 1993 s'élevant à 130 millions de francs.

Accompagner la réforme de la PAC, c'est aussi revaloriser l'indemnité spéciale montagne de onze points, en portant la dotation inscrite pour 1993 à 1 632 millions de francs. Je pense que certains de nos collègues apprécieront.

M. Patrick Ollier. C'est la moitié de la somme qui serait nécessaire pour opérer un rattrapage !

M. Pierre Métails, rapporteur pour avis. C'est aussi procéder à une forte hausse de la prime à la vache allaitante, à quoi s'ajoute un effort en faveur des petits producteurs pour les troupeaux mixtes. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs.*)

M. Alain Bonnet. C'est une très bonne chose.

M. Pierre Métails, rapporteur pour avis. Accompagner la réforme de la PAC, c'est enfin financer des mesures environnementales indispensables au maintien d'un milieu rural de qualité : prime à l'herbe, financement des projets locaux de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, avec les OGAF-environnement - article 19, qui est devenu l'article 21, de la Communauté économique européenne. Les crédits sont triplés et passent cette année à 85 millions de francs.

S'agissant du maintien des priorités traditionnelles du ministère, chacun peut constater que, pour la formation et l'enseignement, les crédits augmentent de 7 p. 100 ; 130 postes sont notamment créés.

Pour la solidarité, la subvention de l'Etat au BAPSA progresse de 12,4 p. 100 ; la dotation au fonds national des calamités agricoles est en hausse de 9,7 p. 100.

Pour l'amélioration de la qualité des produits, 276 millions de francs sont prévus ; les contrôles aux frontières et dans les abattoirs seront améliorés par la création de quarante emplois de vétérinaires-inspecteurs et de vingt emplois d'ingénieurs des travaux ruraux dans la spécialité vétérinaire.

M. Alain Bonnet. On en avait besoin !

M. Pierre Métais, rapporteur pour avis. Pour la forêt, les dépenses ordinaires progressent de 2,6 p. 100. Et, pour la recherche, l'augmentation des crédits est de 5,3 p. 100.

Pour alléger les charges des exploitations, une série de mesures sont prévues :

Des mesures fiscales - Yves Tavernier vient de le rappeler -, avec la suppression en quatre ans des parts départementale et régionale de la taxe sur le foncier non bâti, l'augmentation de la provision pour investissements, qui passe de 30 000 francs à 60 000 francs, la détaxation des biocarburants, prévue jusqu'en 1996 et qui sera pérennisée ;

Des mesures sociales pour les agriculteurs en difficulté, notamment un étalement des cotisations sociales et, pour certains, la prise en charge, le coût de ces mesures s'élevant respectivement à 40 millions et 110 millions de francs ;

Des mesures pour le désendettement se traduisant par la constitution d'un nouveau fonds d'allègement des charges des exploitations agricoles pour la période 1993-1995.

La dette des agriculteurs affectés par la réforme de la PAC ou par des difficultés conjoncturelles particulières sera aménagée. Ce fonds est doté à hauteur de 1,2 milliard.

Voilà quelques éléments positifs du budget !

Un mot maintenant sur quelques insuffisances.

Pour permettre aux offices de maintenir leur action de soutien et d'orientation des marchés, il faut prévoir une amélioration des crédits.

M. Patrick Ollier. Les crédits des offices ont diminué de 7 p. 100 ! Précisez les chiffres, monsieur le rapporteur pour avis !

M. Pierre Métais, rapporteur pour avis. C'est bien pourquoi j'en parle !

Il le faut aussi pour aider les industries agro-alimentaires et pour permettre au fonds interministériel de développement et d'aménagement rural une action plus importante et plus efficace.

Par ailleurs, 20 p. 100 des prêts bonifiés ont été gelés en début d'année. Il faut débloquer cette situation, afin de financer dans des conditions satisfaisantes la modernisation de l'appareil de production.

Nombre de collègues, en particulier M. Alain Bonnet, souhaiteraient que soit amorcé dès 1993 le reversement de la pension des époux aux veuves d'agriculteurs, comme cela existe dans les autres régimes de retraite.

M. Ambroise Guellec. C'est tout à fait réalisable.

M. Pierre Métais, rapporteur pour avis. Certaines veuves ne touchent que 1 400 francs par mois. Une mesure en leur faveur semble pour le moins opportune.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Pierre Métais, rapporteur pour avis. Je sais que le dossier des retraites agricoles vous préoccupe, monsieur le ministre. Nous attendons avec intérêt vos propositions.

Après cet examen rapide du budget, il est indispensable d'évoquer les contraintes internationales et communautaires.

La concurrence internationale est vive. C'est à une véritable guerre des subventions que se livrent les grands pays producteurs pour écouler leurs stocks ou leurs excédents. D'où les difficultés des négociations du GATT. Il s'agit, en effet, de décider si la régulation des marchés doit s'effectuer par les prix nets de toute aide, par les quantités produites ou en combinant ces deux facteurs, et finalement de déterminer des critères de répartition des marchés entre grands pays producteurs.

Inutile de rappeler les profondes divergences entre les Etats-Unis et la Communauté économique européenne. Mais tout le monde s'accorde pour dire que les négociations multilatérales engagées n'ont de réelles chances d'aboutir que si les Etats-Unis acceptent les mécanismes communautaires et consentent des efforts comparables à ceux réalisés par la Communauté avec la réforme de la PAC.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Pierre Métais, rapporteur pour avis. Nous comptons sur votre volonté, monsieur le ministre, et sur celle du Gouvernement pour ne pas céder aux exigences américaines.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Jean-Pierre Defontaine. M. le ministre et le Gouvernement ont déjà démontré cette détermination !

M. Pierre Métais, rapporteur pour avis. Tout à fait !

M. Ambroise Guellec. Attendons un peu !

M. Pierre Métais, rapporteur pour avis. Personne n'a oublié les réactions d'inquiétude et de désarroi qui ont suivi l'annonce, le 21 mai dernier, de la réforme de la PAC.

Il n'est pas envisagé de remettre en cause la nouvelle politique agricole commune mais il faut l'adapter en permanence aux situations locales.

La notion de subsidiarité contenue dans le traité de Maastricht autorise le Gouvernement à prendre des mesures. C'est d'ailleurs ce qui a été fait avec le plan d'accompagnement. N'y revenons pas. Il convient pourtant d'aller plus loin, notamment en ce qui concerne la prime à la vache allaitante et l'extension des zones de blé dur.

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Pierre Métais, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, je voudrais particulièrement appeler votre attention sur cette extension. Hier, vous avez énuméré certaines régions qui pourraient en profiter ; malheureusement, vous avez oublié de citer l'Ouest de la France.

M. Ambroise Guellec. Il n'a pas oublié, il l'a fait exprès !

M. Pierre Métais, rapporteur pour avis. Or, dans ma région, nombre d'agriculteurs ont investi durant les trois dernières années pour augmenter leur production de blé dur. Ils devraient donc pouvoir, eux aussi, bénéficier de cette extension. J'espère donc que l'Ouest ne sera pas oublié.

Il faut également aller plus loin pour la transparence des groupements agricoles d'exploitation en commun. Pour les fruits et légumes, il convient de prendre des mesures de gestion des marchés et d'allègement des charges sociales. Enfin, il faut revoir - et je sais que vous y êtes attentif - la durée de rotation des jachères.

Nous comptons sur votre volonté et sur celle du Gouvernement pour améliorer la nouvelle politique agricole commune. Nous sommes conscients que, sans elle et sans le soutien de la Communauté économique européenne à son agriculture et à ses agriculteurs, il est probable qu'un agriculteur sur trois ou quatre aurait déjà disparu.

M. Patrick Ollier. Cinq cent mille ont disparu en dix ans !

M. Pierre Métais, rapporteur pour avis. Lors de la création de la politique agricole commune, la Communauté était déficitaire dans toutes les productions agricoles. Une quarantaine d'années plus tard, l'Europe se retrouve excédentaire pour la plupart des produits agricoles, autosuffisante sur le plan alimentaire, et elle a conquis de nombreux marchés à l'extérieur.

La France, il faut le reconnaître, est le pays qui a le plus tiré avantage de la politique agricole commune : elle est le premier pays producteur de la Communauté et la deuxième puissance agricole mondiale.

M. Patrick Ollier. Cela va changer !

M. Pierre Métais, rapporteur pour avis. Mais, pour conforter la logique économique de la réforme de la politique économique commune et inciter les pays tiers à suivre la même voie, il est indispensable que la Communauté se dote d'une véritable politique à l'exportation lui permettant d'affirmer haut et clair qu'elle entend occuper une juste place dans les échanges internationaux des produits agricoles.

Les agriculteurs participent à la prospérité économique de la France. Ils attendent du Gouvernement et de vous-même, monsieur le ministre, une attention toute particulière aux difficultés qu'ils connaissent. Ils veulent surtout des perspectives d'avenir. Avec eux, nous devons avoir un dialogue de qualité, et je sais que c'est votre volonté.

Les responsables des organisations professionnelles agricoles savent aussi que l'opinion publique rejette la violence. N'ont-ils pas connu un grand succès le 29 septembre 1991, lors de ce « Dimanche des Terres de France » ? N'ont-ils pas réussi dernièrement leur journée « N'oublions pas la Terre » ?

Les rencontres multiples que nous avons avec les syndicats témoignent à chaque fois de la volonté de faire passer un message et de s'assurer que des mesures vont suivre. L'exemple du plan d'accompagnement illustre ce comportement : bouclé en un temps record par des groupes de travail mixtes - pouvoirs publics et professions agricoles - ce plan s'appuie sur un effort de solidarité nationale et offre des perspectives de modernisation. Les responsables de bonne foi n'ont pas hésité à en reconnaître les aspects positifs, sans oublier pour autant - et c'est normal - d'en souligner les insuffisances.

Il faut poursuivre dans cette voie car il y va de la cohésion économique et sociale de la société. L'évolution de la PAC peut se poursuivre et la protection de l'environnement doit être assurée.

Dans un contexte général difficile, dû à un faible taux de croissance, à l'importance du chômage et à l'ouverture du Marché unique, nous devons travailler pour l'avenir de l'agriculture afin d'assurer l'avenir du milieu rural et de préserver celui de notre civilisation.

Convaincu qu'après discussion le budget de l'agriculture sera amendé, la commission de la production et des échanges l'a voté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Théo Vial-Massat, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture.

M. Théo Vial-Massat, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre agriculture est en crise et nos agriculteurs sont inquiets et en colère. Et les raisons de cette situation sont multiples. Cela dit, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, c'est bien entendu dans le cadre des compétences de cette dernière que j'ai traité, dans mon rapport écrit, le projet de budget qui nous est soumis aujourd'hui.

L'année qui s'écoule restera pour l'agriculture française celle de tous les dangers.

Danger du fait de l'adoption le 21 mai 1992 d'une nouvelle politique agricole commune qui accroît les contraintes pesant sur le monde agricole et met en cause la survie de nombreuses exploitations.

Danger du fait de la volonté des Etats-Unis d'obtenir, grâce aux négociations de l'Uruguay round, une baisse des exportations agricoles de la Communauté économique européenne, dont la France, premier producteur agricole européen, serait la première victime.

Ces perspectives sont d'autant plus inquiétantes que, pour la première fois depuis 1987, le solde des échanges extérieurs français de produits agroalimentaires a enregistré un net recul : 44,6 milliards d'excédents en 1991 contre 51,1 milliards l'année précédente, soit une baisse de 13 p. 100.

Le contexte international est donc alarmant pour notre économie agricole nationale.

L'insistance américaine pour imposer sa stratégie et pour vouloir absolument détenir seule l'arme la plus puissante - l'arme alimentaire - menace directement notre pays. En effet, la France, premier exportateur européen de produits agricoles et deuxième exportateur mondial, est particulièrement visé.

S'appuyant sur un recul des Européens lors de leur réforme de la PAC, Washington tente aujourd'hui d'enfoncer le clou au GATT. Les USA font d'une solution sur le volet agricole un préalable à tous les autres dossiers.

Jusqu'à maintenant, malgré quelques inquiétudes, la Communauté a réussi à maintenir son unité. Cette solidarité reste cependant fragile, car elle est bâtie pour l'essentiel sur une réaction à l'égard des demandes exorbitantes américaines. Il est à craindre que, si les Etats-Unis font quelques ouvertures

sur des points secondaires, la détermination ne fléchisse. La Grande-Bretagne, par exemple, se satisferait pour l'essentiel du compromis Dunkell. L'Allemagne, premier producteur de colza européen, qui est surtout hostile à la réduction de la production d'oléagineux, pourrait accepter la réduction des exportations de céréales subventionnées. D'autres Etats membres, tels les Pays-Bas, sont surtout préoccupés par la perspective d'un échec et considèrent que des concessions agricoles sont le prix à payer pour acheter la paix commerciale avec les Etats-Unis.

Si votre rapporteur se félicite de la résistance dont le Gouvernement français a fait preuve jusqu'à maintenant, il ne cache pas ses craintes de voir cette attitude se transformer en baroud d'honneur devant l'ultimatum américain que la presse de ce matin annonce comme imminent. Pour ma part, je ne suis pas assez naïf pour croire que le changement de présidence aux USA soit de nature à modifier la volonté hégémonique américaine : à peine élu, Clinton annonce la continuité de la politique extérieure et, en particulier, à propos du GATT.

L'enjeu est de taille pour la France car il s'agit non seulement de la survie d'un secteur économique qui rapporte des devises mais, surtout, de l'avenir d'hommes et de femmes attachés à leur activité, ainsi que de celui de régions menacées par la désertification humaine.

L'agriculture française se trouve aujourd'hui dans une position très difficile car elle risque, malgré les sacrifices auxquels il lui est demandé de consentir dans le cadre de la nouvelle PAC, de devoir payer une seconde fois en cas de concessions de la Communauté dans le cadre des négociations du GATT.

Votre rapporteur, qui a critiqué la précipitation et les abandons de la France dans la réforme de la PAC, estime en conséquence qu'il faut réintroduire dans cette réforme une ambition et une cohérence qui lui ont fait défaut. Il faut aider les producteurs à faire face à la réforme de la PAC et leur ouvrir d'autres perspectives que la baisse de leur production et de leurs revenus.

Le projet de budget du ministère de l'agriculture, tel qu'il nous est présenté, ne répond pas à l'attente des agriculteurs. Et s'il s'agissait d'un avis sur le fond, je me serais prononcé résolument contre, sauf amendements significatifs. Mais s'agissant de l'examen de crédits peu importants, trop peu importants, qui portent sur l'action extérieure de la France, je m'en suis remis à la sagesse de la commission des affaires étrangères qui les a adoptés. Elle vous demande donc, mes chers collègues, de faire de même. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à première vue, le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles est en augmentation de 5,9 p. 100 par rapport à celui que nous avons voté l'an dernier et s'élève à 88,513 milliards de francs.

Mais quand on y regarde de plus près, on s'aperçoit que la réalité est tout autre et que la progression du BAPSA n'est, en réalité, que 2,2 p. 100, c'est-à-dire inférieure à celle de l'ensemble du budget, au taux de l'inflation et au taux de croissance prévu.

Pourquoi cet écart ? Tout simplement parce que le Gouvernement a changé la présentation comptable du BAPSA. Jusqu'à présent, y compris en 1992, la part de TVA affectée au BAPSA était présentée comme une recette nette. Or, pour 1993, elle est présentée comme une recette brute, ce qui change tout.

Je m'explique. Dans le BAPSA pour 1993, sont inscrites, d'un côté, des recettes brutes de TVA à hauteur de 16,5 milliards de francs et, d'un autre côté, des dépenses de restitution de TVA à l'exportation pour un montant de 3,1 milliards de francs. Si la même présentation que l'année dernière avait été adoptée cette année, seule aurait été inscrite en recettes la différence entre ce qui est perçu - 16,5 milliards - et ce qui est restitué, 3,1 milliards, ...

M. Jean-Paul Charlé. Eh oui !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. ... soit 13,4 milliards. Le montant du BAPSA aurait été alors de 85,413 milliards de francs, au lieu de 88,500 milliards, et l'augmentation des crédits de 2,2 p. 100 seulement. CQFD !

On comprend très bien pourquoi le Gouvernement s'est livré à un tel tour de passe-passe : il aurait bien voulu faire croire aux agriculteurs que le BAPSA augmentait au moins autant que leurs cotisations. Cela aurait été le cas avec une hausse apparente de 5,9 p. 100, mais ce ne l'est plus du tout avec une progression réelle de 2,2 p. 100 !

En effet, le produit des cotisations professionnelles va augmenter de 5,7 p. 100 en raison de la poursuite de l'application de la réforme de l'assiette de ces cotisations et du basculement du revenu cadastral vers le revenu professionnel. Ce basculement concernera, en 1993, la seconde part de la cotisation d'assurance vieillesse individuelle et une fraction supplémentaire des cotisations AMEXA.

On aurait pu d'ailleurs s'abstenir d'ajouter cette année à cette évolution - prévisible, mais lourde pour les agriculteurs - un relèvement de 15 p. 100 des cotisations d'allocations familiales, encore intégralement assises sur le revenu cadastral.

Puis, il y a toujours dans l'application de cette réforme des dispositions injustes. Le principe, qui correspond à un besoin d'égalité devant la protection sociale, n'est certes pas contestable. Encore faut-il que l'égalité joue dans tous les sens et que soient prises en compte les spécificités de la profession d'agriculteur.

L'agriculture est une activité qui donne lieu à des revenus qui peuvent varier fortement d'une année à l'autre. Or, si la fiscalité permet aux agriculteurs de pratiquer le différé d'amortissement et le report des déficits sur les revenus des années suivantes, ces possibilités leur sont interdites dès lors qu'il s'agit du calcul de l'assiette de leurs cotisations sociales.

Il faut une nouvelle fois répéter ici - et je sais que M. Tavernier partage au moins pour partie cette analyse - qu'il est absolument nécessaire de prendre en compte les déficits et les amortissements différés dans le calcul de l'assiette des cotisations sociales agricoles.

En outre, il convient de donner à tous les agriculteurs qui le souhaitent - et je rejoins M. Tavernier sur ce point - la possibilité qui a été ouverte cette année à ceux qui sont âgés de plus de cinquante-cinq ans, c'est-à-dire le droit de ne cotiser que sur une année, qu'il s'agisse de la précédente ou de celle en cours.

Enfin, il faut souligner que les agriculteurs sont frappés d'une véritable discrimination en cotisant non seulement sur le revenu de leur travail, mais encore sur celui de leur capital d'exploitation. Certes, ils peuvent déduire de leur revenu professionnel, tant pour l'impôt sur le revenu que pour les cotisations sociales, une provision pour investissement dont le projet de loi de finances prévoyait d'ailleurs le relèvement. Mais cette provision ne constitue qu'un avantage de trésorerie puisqu'elle vient en déduction des amortissements ultérieurs. Il faudrait donc que la déduction pour investissement soit prise en compte à titre définitif.

J'ajoute, pour compléter ces réflexions sur la contribution de la profession au financement du BAPSA, que le démantèlement des taxes sur les produits devrait progresser parallèlement au changement de l'assiette des cotisations sociales. Or le seul allègement annoncé pour 1993 dans ce domaine concerne la taxe sur les betteraves, qui n'avait bénéficié jusqu'à présent que d'une réduction de 12,6 p. 100, alors que celle portant sur les céréales a diminué de 60 p. 100 depuis 1989. La baisse de 10 p. 100 proposée cette année pour la taxe sur les betteraves est donc loin de répondre à l'objectif fixé.

S'agissant des autres recettes du BAPSA, je remarque que la modification des règles de calcul de la compensation démographique qui est intervenue par décret en date du 10 janvier 1992 coûte cette année 1,6 milliard de francs au BAPSA et provoque donc une diminution de 2,8 p. 100 du versement attendu pour 1993 par rapport au budget voté en 1992.

Avouez qu'il est surprenant et même choquant qu'une telle mesure ait été prise quelques jours seulement après la fin de la discussion budgétaire, alors qu'elle n'avait même pas été évoquée au cours de celle-ci et qu'elle a eu des conséquences sur le budget que l'Assemblée avait voté.

Par ailleurs, le Gouvernement présente comme un progrès le fait que les contributions de l'Etat au BAPSA, y compris celles pour les prestations familiales, augmentent de 12,4 p. 100 en 1993 par rapport à 1992. Mais il faut rappeler que cela ne correspond même pas au niveau de 1991, puisque cette année-là, les contributions de l'Etat s'élevaient à 11,6 milliards de francs, alors que nous ne serons, en 1993, qu'à 11,3 milliards. Le rattrapage n'est même pas complet.

Mais il y a mieux encore ou, plutôt, il y a pire. Je veux parler du ponctionnement sur les régimes sociaux des non-salariés non agricoles, c'est-à-dire les commerçants et les artisans. J'avais dénoncé, l'année dernière, le procédé scandaleux qui consiste, par le biais de la fusion des contributions sociales de solidarité des sociétés, à prélever des sommes sur le régime des non-salariés non agricoles pour alimenter le BAPSA et permettre ainsi à l'Etat de récupérer de l'argent provenant de la fraction de TVA affectée au BAPSA.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Il s'agit d'un véritable hold-up. L'année dernière, il avait été prévu de prendre ainsi sur les caisses des commerçants et artisans 6,4 milliards de francs !

M. Philippe Legras. Tout à fait !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. En réalité, le prélèvement atteint cette année 7,2 milliards de francs. Et, pour 1993, le Gouvernement prévoit une nouvelle ponction de 7,5 milliards, c'est intolérable ! D'autant plus - tenez-vous bien - que les réserves accumulées par les commerçants et les artisans risquent fort d'être totalement épuisées l'année prochaine ! Les chiffres tirés du rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale le démontrent. Les réserves accumulées sur la contribution sociale de solidarité des sociétés s'élevaient à 10 milliards de francs à la fin de 1991. Elles seront de 4,9 milliards à la fin de 1992. Si l'on considère que cet excédent peut s'accroître d'environ 2 milliards au cours de l'année 1993, ce qui semble être la norme, on constate qu'il n'y aura pas de quoi couvrir les 7,5 milliards de francs de prélèvement pour le BAPSA. On aurait pu croire, monsieur le ministre, que ce genre de détournement n'était réservé qu'aux seuls fonds de pension privés d'un groupe de presse anglo-saxon qui a défrayé la chronique. Eh bien non : le Gouvernement n'hésite pas à avoir recours à de telles méthodes. C'est inacceptable !

Venons-en aux dépenses du BAPSA. J'observe avec satisfaction qu'après avoir prévu, en 1992, 110 millions de francs pour l'étalement des cotisations sociales des agriculteurs en difficulté, le BAPSA 1993 inscrit, pour cette même catégorie d'agriculteurs, 150 millions de francs de crédits : 110 millions pour l'étalement et 40 millions pour la remise des cotisations. Le total reste cependant modeste comparé aux pertes de revenus que vont subir bien des agriculteurs.

M. Jean-Pierre Defontaine. C'est néanmoins positif !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Mais je voudrais attirer votre attention sur les crédits inscrits au titre du paiement des intérêts de la dette du BAPSA. Ces crédits sont manifestement sous-évalués.

En 1991, le paiement des intérêts a représenté 400 millions de francs. En 1992, il coûtera 600 millions de francs. Et, pour 1993, on ne prévoit que 300 millions de francs. Ce n'est pas réaliste. Ce n'est pas raisonnable ! En effet, la dette du BAPSA est exclusivement une dette de trésorerie. Or, avec la gestion de trésorerie pratiquée par l'Etat aux dépens du BAPSA, l'encours moyen d'endettement, donc les intérêts, ne peut qu'augmenter.

En 1991, le fait que l'Etat n'ait pas versé la totalité de la subvention prévue a entraîné un manque à gagner de 2,6 milliards de francs pour le BAPSA qui a terminé l'année avec un déficit de 1,4 milliard de francs, imputé sur sa trésorerie.

En 1992, il est prévu de prélever 260 millions de francs sur le fonds de roulement. Il faut y ajouter les effets de la modification des règles de la compensation démographique pesant pour 1,8 milliard de francs ainsi que les conséquences de la réduction en cours d'année des taux de certaines taxes sur les produits agricoles et de la conjoncture économique qui pourraient priver le BAPSA de 800 millions de francs sur la fraction de TVA qui lui est affectée. Le détail de cette situation

figure dans le tableau publié en page 30 de mon rapport écrit. Comme vous pouvez le constater, l'équilibre du BAPSA est précaire.

S'agissant des prestations, la prédominance appartient aux dépenses de vieillesse qui s'élèvent à 45,8 milliards de francs. Les prestations maladie-maternité augmentent de 5,1 p. 100 et les prestations familiales diminuent de 4,6 p. 100. Ce sont des tendances communes à tous les régimes de sécurité sociale.

Cependant, il faut noter que la revalorisation des prestations sera limitée au strict minimum en 1993 et qu'aucun coup de pouce particulier ne semble prévu. Or, il y a des besoins incontestables. Par exemple, l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées dépendantes, qui n'est d'ailleurs pas un problème spécifique au monde rural, est une impérieuse nécessité.

Mais, ce qui me paraît le plus préoccupant touche aux retraites, comme l'a souligné M. Tavernier. L'année 1992 a été marquée par un progrès incontestable : l'instauration des préretraites agricoles, financées d'ailleurs sur le budget de l'agriculture et non sur le BAPSA. Ces préretraites garantissent aux agriculteurs qui se retirent un revenu minimum de 35 000 francs par an entre cinquante-cinq et soixante ans.

Par ailleurs, les agriculteurs retraités de plus de soixante-cinq ans peuvent bénéficier de l'allocation différentielle du Fonds national de solidarité qui porte leur revenu au minimum vieillesse, c'est-à-dire environ 37 000 francs pour une personne seule. Ce n'est pas énorme, mais d'anciens agriculteurs âgés de soixante à soixante-cinq ans sont beaucoup plus démunis.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est vrai !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Ils n'ont droit ni à la préretraite, parce qu'ils sont trop âgés, ni à l'allocation du Fonds national de solidarité, parce qu'ils sont trop jeunes.

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Et il faut savoir que la retraite agricole moyenne n'est que de 24 000 francs par an, contre 35 000 francs pour la préretraite et 37 000 francs pour le minimum vieillesse.

M. Pierre Métais, rapporteur pour avis. C'est insuffisant !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Il est donc urgent d'aller, d'une façon ou d'une autre, vers la garantie d'un revenu qui ne puisse être inférieur au minimum vieillesse pour tous les agriculteurs retraités.

M. Michel Lambert et M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Philippe Legras. C'est valable pour tous les régimes !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. En définitive, le projet de BAPSA pour 1993 n'est nullement satisfaisant et il augure bien mal de la situation que trouvera le gouvernement qui aura à préparer le BAPSA pour 1994.

En deux exercices - ceux de 1992 et de 1993 -, près de 15 milliards de francs auront été prélevés pour le BAPSA sur la contribution sociale de solidarité des sociétés aux dépens des régimes sociaux des non-salariés non agricoles. En outre, en raison des déficits de gestion du BAPSA, il est à craindre qu'il ne reste pas grand-chose du fonds de roulement à la fin de 1993. Au total, en trois ans, par les prélèvements sur la contribution de solidarité et le fonds de roulement, 17 à 18 milliards de francs de ressources non reconductibles, que l'on ne retrouvera plus, auront été absorbés par le BAPSA.

Pour 1994 et les années suivantes, il faudra trouver plus de 7 milliards de francs de ressources nouvelles et, cette fois, durables pour remplacer celles qui n'auront pu servir qu'une fois. En outre, il faudra inscrire également tous les ans dans les dépenses du BAPSA plusieurs centaines de millions de francs supplémentaires au titre du service de la dette gonflée par la dégradation de la trésorerie. Il faudra donc faire face au règlement de ces graves problèmes de financement, tout en sachant qu'il est nécessaire d'améliorer les prestations agricoles.

Voilà pourquoi je suis convaincu que le projet de BAPSA qui nous est présenté ne devrait pas être adopté par notre assemblée. La commission des finances ne m'a pas suivi dans cette voie, puisqu'elle a, au contraire, émis un vote favorable.

M. Jean-Marie Leduc. C'est la sagesse même.

M. Alain Le Vern. Elle a eu raison !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Je ne peux que le regretter. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Henri Bayard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, vous n'avez pas préparé ce projet de BAPSA pour 1993, mais vous allez en assumer la responsabilité.

Par rapport à l'année dernière, la chute des cours, et donc des revenus, rend le contexte particulièrement difficile. De plus, la réforme de la PAC et les négociations du GATT aggravent les inquiétudes, quelle que soit la fermeté de vos déclarations.

Ma première remarque est relative à l'augmentation trop importante des cotisations dont on vient de parler, mais sur laquelle il faut insister.

Cette augmentation est de 5,7 p. 100 en moyenne, ce qui veut dire nettement plus pour certains. Ce n'est pas acceptable. Mais d'autres points sont également particulièrement sensibles.

S'agissant des dépenses, le total réel du budget n'augmente que de 2,2 p. 100. M. Philippe Vasseur vient d'expliquer la manipulation comptable. En fait, il faut enlever 3,1 milliards de francs du total annoncé.

En ce qui concerne la charge de la dette, l'expérience prouve que l'on dépassera nettement les 300 millions de francs prévus, à moins que cette année la subvention d'équilibre soit exceptionnellement versée en début d'exercice, en totalité ou en partie. Que ce supplément de dépenses ne soit pas couvert par un supplément de cotisations, cela me paraît bien normal. Mais il faudrait présenter des budgets qui reflètent tout à fait la réalité.

Pour la maladie et la maternité, les dépenses vont augmenter de 5,3 p. 100 tandis que le nombre de personnes concernées va diminuer de 3 p. 100, soit en valeur absolue : 90 000 personnes. Ce phénomène n'est d'ailleurs pas propre à ce régime.

Les dépenses d'allocation de remplacement restent stables, le volume des remplacements devant par ailleurs diminuer. Cette diminution reste cependant inférieure à celle du nombre des maternités, qui devrait être de 6 p. 100 en 1992 et 1993. On notera également une relative stabilité du nombre moyen de journées de remplacement par bénéficiaire, qui est passé de 51,4 journées en 1990 à 50,6 journées en 1991.

Pour l'invalidité, l'évolution démographique est relativement faible et les dépenses totales d'invalidité devraient diminuer de 0,54 p. 100 en 1993. Mais les majorations des pensions de 2,2 p. 100 en 1992 et 2,8 p. 100 en 1993 ne sont pas considérables. Une pension d'invalidité qui plafonne, si je puis dire, actuellement à 20 376 francs par an, c'est bien modeste !

Pour les prestations familiales, le nombre de bénéficiaires diminue de 5 p. 100 et les dépenses vont, elles aussi, décroître. Mais les majorations actuellement prévues vont être inférieures au taux de 2,8 p. 100 sur lequel ce budget est calé. C'est une diminution du pouvoir d'achat des familles qui va en résulter. Il faut le dire.

Les prestations vieillesse représentent plus de la moitié de l'ensemble des dépenses. Mais le rapport actifs-retraités va se modifier dans les années qui viennent, car vont arriver à la retraite ce que l'on appelle les classes creuses de la Seconde Guerre mondiale. La MSA prévoit que, dans les vingt prochaines années, le nombre des bénéficiaires devrait passer de 2 millions à 1,250 million et le montant des prestations servies de 38 à 21 milliards de francs si elles restent identiques. Outre que ces prestations sont bien modestes, l'inégalité de traitement que l'on constate à propos des pensions de reversion des veuves mériterait que l'on prenne une mesure, qui pourrait d'ailleurs être coûteuse. Mais la question doit être examinée.

Enfin, reste la douloureuse question des agriculteurs en difficulté. L'inscription budgétaire est de 40 millions plus 110 millions. Mais les problèmes que nous connaissons tous, dans nos circonscriptions respectives, liés à un contexte difficile ne sont malheureusement pas de nature à réduire le nombre des exploitations en difficulté et il sera très difficile de rester dans le cadre des chiffres que je viens de rappeler.

Cela dit, s'il fallait définir une priorité parmi l'ensemble de ces questions peu ou pas résolues et s'y tenir, ce serait, à mon sens, la révision du taux d'augmentation des cotisations, qui est de 5,7 p. 100. Cela me paraît la question fondamentale. Le contexte, maintes fois évoqué, montre bien qu'il faut rester pragmatique dans ce domaine. Je ne pense pas être le seul dans cette assemblée à avoir souhaité que cette année marque une pause significative. Au contraire, pour certaines cotisations de prestations familiales, l'augmentation est avancée d'un an, ce qui n'était pas prévu dans la loi de 1991.

Au total, les cotisations professionnelles vont augmenter en masse de plus de 900 millions de francs alors que les taxes sur les produits ne diminueront que de 74 millions de francs.

Sans entrer dans le détail de ces cotisations qui sont largement décrites dans mon rapport écrit, il faut néanmoins examiner de très près la question de la définition de leur assiette, ainsi que le demande d'ailleurs la profession. Cette demande porte sur le report du déficit de l'année antérieure, autorisé par le droit fiscal, mais qui demeure interdit par le code rural.

Enfin la MSA aurait également souhaité que les exploitants aient la possibilité de choisir entre l'assiette triennale et une assiette annuelle. Le Gouvernement n'a consenti à accorder ce droit d'option qu'aux exploitants âgés de plus de cinquante-cinq ans. Monsieur le ministre, lorsque je vous en ai entretenu en commission, j'ai pu comprendre que vous n'étiez pas opposé à l'examen de cette question.

J'ajouterai à cette demande la déduction pour investissements dont, dans ses conclusions, le groupe de travail propose de porter le maximum de 30 000 à 60 000 francs. Certes, c'est un pas en avant. Mais, eu égard au montant des immobilisations, ce chiffre reste, à mes yeux, bien modeste.

Cotisations et taxes sont deux sources importantes de recettes. Il y en a d'autres, heureusement ! D'abord, la subvention d'équilibre qui va progresser de 18,4 p. 100. C'est beaucoup, je le reconnais volontiers. A ce propos, je ferai trois remarques rapides.

La subvention versée est toujours inférieure aux prévisions - de 2,5 milliards de francs en 1991.

Il aurait bien fallu qu'elle fût augmentée, si l'augmentation des cotisations professionnelles n'avait pas été aussi forte.

Déjà instauré pour cette année, le versement de la contribution sociale de solidarité des sociétés est un procédé grave ; pourtant, l'an prochain, il sera reconduit et même aggravé puisqu'il devrait rapporter près d'un milliard de francs supplémentaires. Le dernier rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale a bien indiqué que l'on se dirigeait vers l'assèchement de cette ressource. Certes, elle aura permis d'équilibrer le budget pendant deux ans - 1992 et 1993 -, mais elle constitue une solution explosive, pour ne pas dire une véritable bombe à retardement !

M. Germain Gengenwin. Exactement.

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis. Tout cela risque de conduire à la révolte de tous, ceux qui reçoivent sans rien demander et ceux qui doivent verser, et il faudra bien que le prochain gouvernement revoie cette imposition qui ne saurait être pérennisée.

Quant aux transferts d'équilibre, ils s'exercent d'une façon conjoncturelle.

La commission a adopté trois observations.

La première est relative aux cotisations sociales des exploitants. J'en ai déjà parlé. La commission souhaite que la majoration soit raisonnable.

La deuxième concerne la reconduction de cette contribution de solidarité des sociétés, et je n'y reviens pas.

Enfin, la commission souhaite que la présentation des recettes du BAPSA distingue le produit de l'assiette « revenus professionnels » de celui de l'assiette « revenus cadastraux ».

Au terme de cette rapide analyse, je ne puis qu'exprimer un sentiment d'inquiétude pour les agriculteurs. Ce projet de budget ne me paraît pas devoir atténuer leurs craintes, ni améliorer une situation bien difficile, pour ne pas dire bien compromise.

M. Jean-Paul Charlé. Très juste !

M. Henri Bayard, rapporteur pour avis. Il faut donc en entreprendre sans aucun doute une révision rapide. Ce sentiment est, je le dis sans grand risque d'erreur, partagé par un certain nombre de nos collègues sur tous les bancs. Malheu-

reusement, nous n'en prenons pas le chemin. Cependant, la majorité de la commission saisie pour avis a adopté ce projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Paul Charlé. Elle s'est couchée !

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Jean-Marc Nesme, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Jean-Marc Nesme. Monsieur le ministre, 1992 n'est pas une bonne année pour l'agriculture. Le Gouvernement a démissionné une première fois au printemps en acceptant la dangereuse réforme de la politique agricole commune. Il démissionne une deuxième fois en présentant un budget agricole sans ambition et sans perspective.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Tout en finesse !

M. Jean-Marc Nesme. La France n'ayant pas de politique agricole cohérente, l'agriculture française va payer trois fois les erreurs gouvernementales qui sont autant de bombes à retardement. La première, c'est la mauvaise réforme de la PAC.

M. Roland Beix. Vous allez changer ça !

M. Jean-Marc Nesme. Elle va nuire considérablement au potentiel agricole français puisqu'elle réduit proportionnellement beaucoup plus nos capacités de production et de commercialisation que celles de nos partenaires européens.

M. Michel Lambert. Demain, on rasera gratis !

M. Jean-Marc Nesme. Le Gouvernement fait battre en retraite les agriculteurs français après les avoir induits en erreur à deux reprises. Il déclarait qu'il était impératif de réduire les coûts budgétaires de l'ancienne politique agricole commune, qui ne faisaient que se développer. Or la commission du contrôle budgétaire du Parlement européen vient de constater qu'en 1989 la PAC a coûté un milliard d'ECU de moins qu'annoncé et qu'elle a même dégagé, en 1992, des excédents de 2,8 milliards d'ECU. Comme ces sommes sont restituées par la Communauté aux Etats membres, il serait souhaitable que le Gouvernement les utilise pour financer le plan national d'accompagnement tant promis.

Je rappelle que l'Allemagne a mis en place, dès la signature de la réforme de la politique agricole commune, le soir même, un plan national de 8 milliards de francs. Les agriculteurs français attendent toujours un plan d'accompagnement significatif et cohérent.

M. Michel Lambert. Les Allemands aussi !

M. Jean-Marc Nesme. Le Gouvernement déclarait aussi que, pour réduire le coût de l'ancienne PAC, il fallait réduire les excédents agricoles. Cette logique économique malthusienne est insoutenable face aux famines dans le monde, et elle est absurde sur le plan économique.

M. Pierre Métals, rapporteur pour avis. Quelle démagogie !

M. Jean-Marc Nesme. Les excédents agricoles ne sont mauvais que parce que les coûts de production sont supérieurs aux prix du marché, et du marché mondial en particulier.

M. Michel Lambert. A quoi sont dues les famines ?

M. Jean-Marc Nesme. Une véritable réforme de la PAC et, plus certainement, un vrai plan national d'accompagnement...

M. Roland Beix. Expliquez-nous cela !

M. Alain Le Vern. Vivement Guillaume !

M. Jean-Marc Nesme. ...auraient dû, en tout premier lieu, consister à abaisser les coûts de production afin de vendre avec profit et de conquérir de nouvelles parts de marché.

M. Jean-Marie Leduc. Ça ne tient pas !

M. Jean-Marc Nesme. Imprévoyant, ayant fait les mauvais choix, le Gouvernement a mal préparé l'agriculture française à ces deux rendez-vous fondamentaux que sont la réforme de la PAC et les négociations du GATT.

M. Jean-Pierre Defontaine. Ça commence très fort !

M. Jean-Marc Nesme. La deuxième bombe à retardement, c'est le piège du GATT. Les distorsions de concurrence, dues à des niveaux de charges extrêmement différents, rendent l'agriculture française moins compétitive que celle de nos partenaires européens et que celle des Etats-Unis et du groupe de Cairns.

Les agriculteurs français peuvent jouer, grâce à leurs compétences techniques, dans la division des grands, mais ils risquent de rétrograder parce que le gouvernement français maintient attachés à leurs pieds des boulets de charges fiscales, parafiscales, sociales et financières qui les handicapent.

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Nous n'avons pas lu le même budget, ce n'est pas possible !

M. Jean-Marc Nesme. Les charges de l'agriculture française sont supérieures de 16 p. 100 à celles de l'agriculture allemande, hollandaise ou danoise, de 25 p. 100 à celles de l'agriculture américaine.

Faute d'avoir su aligner à temps les charges françaises sur ce qui se fait dans le pays le plus favorisé, le Gouvernement s'est trouvé dans le piège d'une réduction des volumes de production et des prix agricoles imposée d'abord par la PAC, qui voulait moins subventionner les erreurs françaises, ensuite par le GATT.

Le Gouvernement n'a pas su prévenir le choc de telles dispositions par une amélioration préalable de la compétitivité agricole.

Ayant accepté trop rapidement le principe même d'une réforme de la PAC, la France se trouve aujourd'hui le dos au mur. Elle s'est mise dans la situation paradoxale de devoir choisir entre une réduction de ses exportations et les mesures de rétorsion américaines, en particulier sur les vins, alcools et fromages, et c'est d'une actualité brûlante. C'est ce que l'on peut appeler des négociations menées à la légère. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Defontaine. N'importe quoi !

M. François Patriat. Il fallait sans doute céder au GATT, il fallait dire oui !

M. Jean-Marc Nesme. Pourtant, dès les premières rencontres de l'Uruguay Round, des normes de discussion avaient été mutuellement entérinées par tous les pays pour les négociations agricoles. Le gouvernement français les a oubliées en route lors des discussions de la réforme de la PAC.

Prenez le problème de cette fameuse grande « boîte verte », c'est-à-dire des subventions autorisées sans réduction de leur montant. Le Gouvernement semble aujourd'hui réticent parce que ce dispositif pérennise les énormes subventions américaines à l'exportation, alors que l'Allemagne y est favorable car cela sert sa politique de subventions dans les nouveaux Länder et sa politique de conquête des marchés.

Il existait donc d'excellentes raisons pour que le gouvernement français demande une négociation conjointe sur la réforme de la PAC et sur l'Uruguay Round. Il n'en fut rien, si bien que les agriculteurs français, après avoir donné à la PAC, risquent aujourd'hui de donner au GATT. L'absence de politique agricole véritable, l'absence de stratégie et des erreurs tactiques coûteront cher à l'agriculture française !

Troisième bombe à retardement, l'absence d'une réelle politique économique agricole. L'augmentation apparente du budget de l'agriculture pour 1993 est due essentiellement à la subvention - mécanique - d'équilibre du BAPSA, dont on reparlera dans les mois qui viennent, à une croissance des crédits de gestion administrative du ministère de l'agriculture et à une augmentation des crédits pour l'enseignement. Mais ce budget agricole, qui ne représente que 4 p. 100 des budgets civils de la nation, est sans ambition.

En trois ans, les crédits destinés au secteur économique agricole, c'est-à-dire à l'agriculture productive, auront baissé de 15 p. 100.

M. Patrick Ollier. Eh oui !

M. Jean-Marc Nesme. Ce budget médiocre ne permet pas d'anticipation en faveur de l'agriculture, alors que les débouchés agricoles sont et seront de plus en plus déterminés par quelques facteurs essentiels qui sont autant d'orientations pour une politique économique moderne et solide, c'est-à-dire différente de celle qui a été conduite au cours de ces dernières années.

La première orientation qu'il aurait fallu décider était l'accroissement de la compétitivité agricole, ...

M. Jean-Marie Laduc. Ça veut dire quoi ?

M. Jean-Marc Nesme. ... c'est-à-dire l'alignement de nos charges fiscales, parafiscales, sociales et financières sur ce qui se fait dans le pays le plus favorisé en la matière.

C'est vrai, un petit pas timide est fait dans cette direction : déduction pour investissement, démantèlement progressif des parts régionales et départementales de la taxe sur le foncier non bâti - dont une partie va être supportée par les collectivités territoriales -, exonération de la taxe intérieure pour les carburants verts.

M. Pierre Métais, rapporteur pour avis. Que proposez-vous à la place ?

M. Jean-Marc Nesme. Mais il ne s'agit que d'un petit pas, d'une « mesurette », sans aucun lien avec un plan national, cohérent et global de démantèlement des charges pour atteindre le niveau de nos concurrents et favoriser l'installation des jeunes agriculteurs dans des conditions solides et pérennes.

M. Alain Le Vern. C'est sans doute ce que vous avez fait en 86-88 ?

M. Jean-Marc Nesme. De plus, l'effet de ce petit pas fiscal est aussitôt annulé par des dispositions en sens contraire : augmentation, supérieure au coût estimé de la vie pour 1993, des cotisations sociales, ...

M. Germain Gongenwin. Eh oui !

M. Jean-Marie Nesme. ... diminution du financement de la bonification et du financement des actions en faveur des agriculteurs en difficulté. C'est ce qu'on appelle du surplace ou la politique du « un pas en avant, un pas en arrière ».

La deuxième orientation qu'il aurait fallu suivre était la valorisation de la production agricole par le renforcement du secteur agro-alimentaire.

Il est devenu, là aussi, impératif de procéder à un allègement de la pression fiscale et parafiscale qui s'exerce sur les produits alimentaires issus de la production nationale, à chaque stade de leur transformation. Il n'en est fait aucune mention dans la loi de finances.

L'Etat se désengage pour la quatrième année consécutive. Les crédits destinés aux offices diminuent à nouveau de 7 p. 100.

M. François Patriat et M. Pierre Estève. Vous étiez contre les offices !

M. Jean-Marc Nesme. De deux choses l'une : ou on les supprime, ou on leur donne les moyens de jouer leur rôle.

Il est déplorable qu'une réelle politique d'orientation n'ait pas été élaborée alors que la nouvelle PAC va entraîner des délocalisations qui perturberont certaines filières déjà fragiles comme celles du porc, des volailles, des légumes ou de la viande bovine.

Les moyens d'action de votre ministère sur le secteur agro-alimentaire s'effondrent tant en autorisations de programme, en baisse de 63 p. 100, qu'en crédits de paiement, en diminution de 69 p. 100.

Ce désengagement est particulièrement regrettable, car la bonne santé de ces entreprises agroalimentaires est une des conditions essentielles d'une adaptation réussie de l'agriculture et de sa puissance de vente.

La troisième orientation qu'il aurait fallu suivre est la promotion des produits français et de leurs qualités.

Notre retard est considérable. SOPEXA indique que l'investissement publi-promotionnel sur une tonne de pommes américaines à destination du Royaume-Uni, par exemple, est huit fois supérieur à celui de la France. L'écart est de un à trente entre la France et les Etats-Unis dans le secteur du vin par hectolitre exporté.

Or, pour 1993, les crédits de promotion vont diminuer de 2,2 p. 100 après une baisse de 5 p. 100 en 1992.

Pourtant, tout concourt à renforcer une telle politique : le recul des produits français sur certains marchés ; le renforcement des efforts de nos concurrents dans le domaine des activités publi-promotionnelles ; la reconnaissance, enfin, par la Communauté européenne, au mois de juillet dernier, de la notion de « produits du terroir ».

La quatrième orientation qu'il aurait fallu suivre est l'aménagement de l'espace rural.

Notre pays n'aura une agriculture dynamique que si le Gouvernement offre un cadre de vie décent aux familles d'agriculteurs et à tous ceux qui vivent et travaillent dans les campagnes, dans les petites villes et dans les bourgs, c'est-à-dire dans les provinces de France.

Les discours, les études, les assises, les colloques, les séminaires, les symposiums, les conférences, les rencontres, les articles, les livres, les déclarations, les forums se suivent et se ressemblent. (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Paul Charlé et M. Philippe Legras. Très bien !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Facile !

M. Jean-Marc Nesme. La politique du Gouvernement pour le milieu rural se résume en un mot : le verbe. L'espace rural continue de s'appauvrir...

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Et votre discours davantage encore !

M. Jean-Marc Nesme. ... au détriment de l'équilibre bien compris de notre territoire national et des conditions de vie de quinze millions de personnes. C'est ce qu'on appelle aussi l'exclusion.

Il y a quelque chose de choquant, voire de provocateur dans la position actuelle du Gouvernement face au problème de l'espace rural. D'abord, il ne tient aucun compte du rapport qui a été déposé par la mission d'information parlementaire au printemps dernier.

J'ai participé à ce travail pendant six mois, avec un certain nombre de mes collègues. J'estime, et je ne suis pas le seul, que des propositions sérieuses avaient été faites. Aucune d'entre elles n'a été retenue dans le budget pour 1993.

Autre provocation, les crédits de paiement du fonds interministériel de développement et d'aménagement rural vont baisser de 76 millions de francs, ce qui entraînera une baisse mécanique des programmes communautaires, si bien que le monde rural paiera deux fois.

M. Philippe Legras. Très juste !

M. Jean-Marc Nesme. Monsieur le ministre, vous déclarez jeudi dernier devant la commission de la production et des échanges que le projet de budget de votre ministère pour 1993 était meilleur que vous ne le pensiez avant de prendre vos fonctions.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je persiste et je signe !

M. Jean-Marc Nesme. Cela veut dire que vous le considérez mauvais avant votre nomination. Mais peut-être suffit-il que vous preniez la responsabilité de ce ministère pour que le budget de l'agriculture préparé par votre prédécesseur, M. Mermaz, devienne bon. (*Sourires.*) De deux choses l'une : ou il y a eu un miracle au moment de la passation des pouvoirs (*Sourires.*)...

M. Jean-Marie Leduc. Eh oui !

M. Jean-Marc Nesme. ... ou le Président de la République et le Premier ministre vous ont nommé avec pour mission de proclamer comme bon ce que vous trouviez mauvais quelques jours avant.

M. Germain Gengenwin. C'est l'état de grâce !

M. Jean-Marc Nesme. Le groupe Union pour la démocratie française et moi-même n'avons pas changé d'avis.

M. Jean Le Vern. Il n'y a pas de miracle avec vous !

M. Jean-Marc Nesme. Ce budget 1993 est mauvais et nous nous y opposerons. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Marie Leduc.

M. Patrick Ollier. Ça va être difficile, monsieur Leduc !

M. Gérard Chassagnouet. Rien n'est difficile pour lui !

M. Michel Lambert. Lui, au moins, va parler du budget !

M. Jean-Marie Leduc. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les propos de mon prédécesseur me rajeunissent de plusieurs dizaines d'années. Je n'avais pas encore mis mes premières couches que, déjà, on pouvait entendre un discours identique ! (*Sourires.*)

M. Philippe Legras. Il fait plus vieux que son âge !

M. Patrick Ollier. A-t-il pris son Banania ? (*Sourires.*)

M. Jean-Marie Leduc. Ce n'est une surprise pour personne, mais il faut se rendre à l'évidence : le budget de l'agriculture progresse fortement. Eh oui ! Avec 2,4 milliards de francs de plus qu'en 1992, il atteint 39,7 milliards de francs, soit une augmentation de 6,4 p. 100.

Un budget pour quoi faire ?

La promesse d'accompagner la mise en œuvre de la réforme de la politique agricole commune est prise en compte, ainsi que les priorités traditionnelles du ministère : enseignement, formation, recherche, solidarité, forêt, qualité des produits.

Mais des actions volontaristes sont également mises en chantier ou renforcées : les crédits pour l'installation des jeunes agriculteurs - vous n'en avez pas parlé, monsieur Nesme - sont portés à 520 millions de francs, la dotation correspondante augmentant de 24,7 p. 100...

M. Pierre Estève. Cela ne les intéresse pas !

M. Jean-Marie Leduc. ... et, pour favoriser l'installation restructurante, une aide complémentaire de 130 millions s'ajoutera en 1993 à la DJA. Le total des crédits réservés aux jeunes agriculteurs qui s'installeront l'an prochain atteindra ainsi 650 millions de francs.

M. François Patriat. Très bien !

M. Jean-Marie Leduc. Ce premier volet d'accompagnement de la réforme de la PAC s'ajoute à l'aide au départ, que l'on appelle plus communément la préretraite et pour laquelle une dotation de 610 millions est prévue. Je suis persuadé que vous la voterez tous, mes chers collègues, car elle correspond non seulement à un souhait de la profession mais aussi à une demande unanime de tous les groupes de l'Assemblée.

M. Michel Lambert. Très bien !

M. Jean-Marie Leduc. Le rapporteur spécial Yves Tavernier a présenté l'ensemble des mesures prises dans le cadre du budget pour redonner espoir aux agriculteurs, qui ont été, il est vrai, désorientés par la réforme de la PAC.

M. Xavier Daniau. Désorientés, le mot est faible !

M. Jean-Marie Leduc. Je n'y reviens pas. Son exposé, clair et concis, a été complété utilement par Pierre Métails.

Des actions volontaristes, s'inscrivant dans notre volonté d'alléger les charges des exploitations, ont donc été prévues.

En matière fiscale, la suppression des parts départementale et régionale de la taxe sur le foncier non bâti s'effectuera selon un programme quadriennal qui s'achèvera en 1996. Je sais que vous voterez également cet allègement de l'imposition des agriculteurs, qui correspond à 930 millions de francs pour 1993 et à 2,8 milliards de francs au total à l'échéance de 1996. Le coût de cette mesure sera supporté très largement par l'Etat, 21 p. 100 restant à la charge des collectivités territoriales.

L'augmentation de 30 000 à 60 000 francs de la provision pour investissement représente, pour les agriculteurs, une autre économie, de 300 millions de francs.

La détaxation des biocarburants, initialement prévue jusqu'en 1996, doit être pérennisée cette année, bien entendu avec votre aide, si vous votez le budget.

M. Philippe Legras. Il y a peu de chance !

M. Jean-Marie Leduc. De son côté, je le rappelle, le groupe socialiste a déposé une proposition de loi tendant à rendre obligatoire, à partir du 31 décembre 1995, l'incorporation de 5 p. 100 de biocarburant dans les carburants destinés aux transports terrestres.

M. Jean-Pierre Bouquet et M. Michel Lambert. Excellente proposition !

M. Jean-Marie Leduc. S'il y a beaucoup à attendre d'une telle mesure pour notre agriculture, notre environnement et notre approvisionnement énergétique, elle n'en reste pas

moins très prudente, qu'il s'agisse du taux proposé ou de la date d'application. Trois ans me paraissent un délai raisonnable pour assurer à notre pays des capacités de transformation suffisantes permettant de satisfaire toutes les parties prenantes : les industriels, les transformateurs et, en particulier, les agriculteurs, qui utiliseraient ainsi la jachère à des fins industrielles.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Qu'est-ce qu'on attend ?

M. Jean-Marie Leduc. Plusieurs collègues, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, ont déposé des propositions identiques. Je vous demande, monsieur le ministre, de nous exposer votre point de vue sur ces différentes propositions. Le Gouvernement est-il déterminé à mettre en chantier cette véritable filière des biocarburants réclamée par l'ensemble du Parlement ?

M. Michel Lambert. Très bonne question !

M. Jean-Marie Leduc. Depuis trois ans, des difficultés conjoncturelles viennent déséquilibrer le revenu de certains agriculteurs. Aussi le budget prévoit-il un dispositif d'étalement des cotisations sociales, pour 40 millions de francs, et une prise en charge partielle de ces cotisations, à hauteur de 110 millions. Mais ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, comme nous le suggère souvent notre ami Pierre Estève, de revoir l'assiette des cotisations sociales et de parler enfin de revenu disponible ? (« Très bien ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. Patrick Ollier. Enfin !

M. Jean-Paul Charlé. Il serait temps !

M. Jean-Marie Leduc. Un effort considérable est accompli, pour la période 1993-1995, en faveur du désendettement et du réaménagement de la dette des agriculteurs touchés par la réforme de la politique agricole commune. Le fonds correspondant, doté de 1,2 milliard de francs, permettra aux agriculteurs touchés par des difficultés conjoncturelles d'alléger la charge de leurs emprunts.

La question est posée depuis longtemps d'un nouveau régime des calamités agricoles. La dotation du Fonds national de garantie, en augmentation de 9,7 p. 100, atteindra près de 300 millions de francs.

Pour ce qui est des priorités traditionnelles du ministère de l'agriculture et du développement rural, les crédits d'enseignement-formation augmentent de 7 p. 100. Je note la création de 130 postes, 40 dans l'enseignement supérieur et 90 dans l'enseignement technique.

La subvention du BAPSA progresse de 12,4 p. 100, afin de limiter à 5 p. 100 la hausse globale des cotisations.

M. Germain Gengenwin. Ce n'est pas réel !

M. Jean-Marie Leduc. La création de 40 emplois de vétérinaire-inspecteur et de 20 emplois d'ingénieur des travaux ruraux permettra de renforcer les contrôles aux frontières...

M. Claude Wolff. Il n'y a plus de frontières !

M. Jean-Marie Leduc. ... et dans les abattoirs, comme s'y étaient engagés vos deux prédécesseurs, Henri Nallet et Louis Mermaz.

La recherche voit ses crédits augmenter de 5,3 p. 100 avec un effort particulier de 11 p. 100 pour la sélection animale.

En revanche, la dotation de la forêt n'augmente que de 2,6 p. 100. A peine l'inflation, monsieur le ministre !

Si le budget est acceptable par le groupe socialiste, il recèle malgré tout quelques points faibles, comme la baisse des crédits des offices par produit ou des aides aux industries agro-alimentaires et l'insuffisance des crédits du FIDAR.

Comme vous, certainement, je ne suis pas satisfait du montant de la retraite agricole, mais d'autres membres du groupe socialiste interviendront sur ce point précis.

Une autre question en suspens, et qui préoccupe particulièrement mon ami François Patriat, concerne le relèvement des plafonds d'emprunt pour les CUMA. Ceux-ci sont malheureusement restés au niveau de 1987, alors que l'indice INSEE traduit une augmentation de 25 p. 100 des prix du matériel agricole depuis cette date.

Je rappelle également que la Fédération nationale des CUMA a accepté le principe de l'impôt sur les sociétés dans le cadre de l'aménagement de l'espace et uniquement dans ce cadre-là. Elle ne peut accepter en même temps l'assujettissement à la taxe professionnelle de l'ensemble de ses activités. Je sais, monsieur le ministre, que vous êtes sensible aux problèmes que rencontrent les CUMA, outil indispensable dans le cadre d'une agriculture que nous souhaitons plus solidaire.

Au total, l'ensemble des concours publics à l'agriculture s'élève, pour 1993, à 151,3 milliards de francs, ce qui place le budget de l'agriculture au troisième rang des dépenses publiques, après celles consacrées à l'éducation nationale et à la défense.

M. Philippe Legras. Et au service de la dette !

M. Jean-Marie Leduc. Je rappelle pour mémoire que la contribution de la France aux dépenses agricoles européennes s'élève à 49 milliards de francs et que la participation de la solidarité nationale au financement du BAPSA, tant réclamée dans cette enceinte, est de 56,8 milliards de francs.

Voilà pourquoi, mes chers collègues, après Yves Tavernier et Pierre Métails, je ne peux que vous inviter à adopter ce projet de budget, qui répond à notre souci d'assurer, dans des conditions satisfaisantes, le financement de la modernisation et de l'adaptation de notre agriculture, et d'apaiser ainsi les craintes de nos agriculteurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Cointat, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Michel Cointat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les agriculteurs sont malheureux. Pourquoi ?

D'abord, ils sont convaincus que l'agriculture n'est plus une priorité pour le gouvernement socialiste. Ensuite, ils s'inquiètent, à juste titre, de leur avenir, et en particulier de l'évolution de leur revenu.

Pendant trente ans, l'agriculture a été le moteur de l'Europe. En échange, l'Europe a été une chance pour l'agriculture française. Et, brusquement, payant la rançon du succès, les agriculteurs se trouvent plongés dans l'incertitude et le désarroi. Il est normal qu'un vent de colère souffle dans les campagnes.

Comment redonner confiance et espoir au monde rural ? Quelques remèdes de choc sont nécessaires.

En premier lieu, manifester la volonté de rétablir cette priorité que le monde rural n'aurait jamais dû perdre. Agriculture et agro-industrie sont les fleurons de la balance commerciale ; l'espace rural représente 85 p. 100 du territoire national. Autant de motifs pour faire de cet espace un secteur prioritaire non seulement dans votre budget, mais surtout dans le XI^e Plan dont les négociations commencent.

En second lieu, la confiance ne s'acquiert que si le dialogue existe entre les pouvoirs publics et les ruraux, notamment au sujet de l'évolution du revenu. Il est donc nécessaire de rétablir à cet effet la conférence annuelle agricole, instituée il y a vingt ans et qui a été supprimée sans motif apparent, si ce n'est l'indifférence du Gouvernement. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

En fait, monsieur le ministre, trois problèmes dominent la conjoncture actuelle, et je rejoins à cet égard l'analyse de M. Nesme : un problème immédiat, celui, dirai-je, des dossiers qui « sautent à la gorge » ; un dossier à long terme, la réforme de la PAC ; une question fondamentale qui risque d'effacer toutes les autres, le GATT.

Je vous livrerai quelques réflexions générales sur chacun de ces trois problèmes, laissant à mes amis du RPR le soin d'évoquer les difficultés sectorielles.

Le problème immédiat est d'assurer, au moins pour 1992 et 1993, un revenu décent aux agriculteurs, après les bouleversements dus à la pseudo-réforme de la PAC.

Vous me direz que 44 p. 100 seulement de la production est affectée par cet essai malheureux de réforme. Les céréaliéristes sont les plus concernés mais, réforme ou non, bien d'autres secteurs connaissent des difficultés sérieuses : élevage, fruits et légumes et bien d'autres, même ceux qui sont largement déficitaires, comme l'horticulture qui a été brusquement confrontée à une TVA de 18,6 p. 100 au lieu de 5,5 p. 100 alors que nos partenaires européens se sont bien

gardés de se précipiter vers une harmonisation souhaitable, mais non encore complètement définie. Pourquoi une pénalisation aussi injustifiée pour un secteur qui devrait être en développement ?

Monsieur le ministre, je suis au regret de vous dire que ce ne sont pas les 6,4 p. 100 de progression du budget qui permettront de régler tous ces dossiers sensibles, d'autant que plus de 60 p. 100 de cette augmentation concerne la subvention d'équilibre du BAPSA.

Votre budget comporte bien des faiblesses et des lacunes. Je remarque d'ailleurs en passant que, si nos collègues socialistes nous incitent, et c'est bien normal, à le voter, ils passent la majorité de leur temps de parole à le critiquer et à critiquer le Gouvernement par là même. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Mon ami Jean-Marie Leduc ne me contredira pas puisqu'il a consacré les deux-tiers de son intervention à dénoncer ce qui n'allait pas dans le budget.

M. Pierre Estève. Notre rôle est de l'améliorer !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. C'est une leçon d'honnêteté intellectuelle !

M. Michel Cointat. Je ne reviendrai pas sur ce que vos amis ont dit, car ils l'ont très bien dit, de même que nos collègues de l'opposition.

Je prendrai, pour ma part, un seul exemple de ces faiblesses : les titres V et VI, c'est-à-dire les investissements, mais il y en a bien d'autres.

Monsieur le ministre, vous avez hérité du développement rural et je m'en réjouis. Mais où est la concrétisation budgétaire de cette nouvelle volonté ? Ne serait-ce que le « verbe » selon l'expression de M. Nesme, c'est-à-dire des mots en l'air ?

En effet, pour l'équipement, les crédits de paiement diminuent de 4,30 p. 100.

Quant à l'agro-alimentaire, dont nous avons tant besoin pour nos exportations, les ministres de l'agriculture, de l'industrie et des finances déclarent chaque année, avec une unanimité touchante, qu'il ne faut surtout pas toucher à ces crédits, mais maintenir le rythme des efforts consentis.

Or, quels sont les résultats en autorisations de programme : 1991, 320 millions de francs ; 1992, 263 millions de francs ; 1993, 213 millions de francs, soit un effondrement de près de 19 p. 100 d'une année sur l'autre.

Ne serait-ce encore que le « verbe » ?

Alors, j'ai voulu vérifier - pardonnez-moi - ce qui se passait il y a vingt ans, en 1972, année que je connais un peu, pour faire la comparaison avec 1993 sur les crédits des titres V et VI. En 1972, je disposais de 1,7 milliard de francs. En 1993, vous n'aurez que 1,39 milliard de francs. Ainsi, en francs courants et en vingt ans, ces crédits ont baissé de 25 p. 100. C'est incroyable et cela montre l'impécuniosité de l'Etat en matière d'équipement !

Dire que je pestais contre l'insuffisance de mes crédits il y a vingt ans ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Toutefois, et sur l'ensemble, je reste convaincu que pour accompagner convenablement l'évolution du revenu agricole, le vrai remède réside dans une meilleure répartition des charges et dans un abaissement des coûts.

Je vous en prie, monsieur le ministre, revoyez avec courage la répartition des cotisations sociales, source d'injustice et dont la réforme se traîne.

M. Jean-Paul Charlé. C'est peut être trop facile à faire !

M. Michel Cointat. Problème de tel plafonnement, problème des associations de non-exploitants, problème des déficits réels, problème de l'harmonisation des procédures avec les commerçants et les artisans pour la dernière année d'exercice, comme le disait M. Tavernier, problème du démantèlement des taxes sur les produits !

Faites un effort encore plus significatif sur les taxes grevant le capital de la terre, c'est-à-dire le foncier non bâti. On en discute depuis 1987. On a commencé à écriquer, puis on a baissé de 300 millions. Aujourd'hui, on propose une nouvelle baisse de 366 millions...

M. Jean-Marie Leduc. De 2,8 milliards !

M. Michel Cointat. ... à peine 10 p. 100 du total. Ce n'est pas cela qu'il faut faire ! Il faut l'appliquer tout de suite, votre baisse de 2,8 milliards, sinon c'est un abcès qui continuera à entraver l'extensification prônée par le ministère de l'agriculture. C'est une question d'audace de la part du Gouvernement ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Paul Charlé. Pas de demi-mesures !

M. Michel Cointat. Si vous avez ce courage, monsieur le ministre, je serai le premier à applaudir, car vous aurez à peu près résolu le problème immédiat des céréaliculteurs.

M. Alain Le Vern. En principe, vous êtes pour les lois du marché !

M. Michel Cointat. Simplifiez la fiscalité des pluri-actifs. Supprimez le contrôle des structures d'exploitation. Obtenez de Bruxelles la généralisation de la prime à la vache allaitante. Confortez la prime à l'herbe. Et vous aurez franchi une partie des obstacles qui vous séparent des éleveurs.

Enfin, combattez les applications absurdes d'une politique incertaine qui décourage les bonnes volontés, celle des obstacles non tarifaires. En voici un exemple très récent et d'un nouveau genre. Comme nous toûs, vous souhaitez le développement du tourisme vert. Or la MSA vient de décider que les recettes des gîtes ruraux seraient soumises aux cotisations sociales. Est-ce que les locations d'immeubles paient des cotisations sociales ?

Ainsi, en fin de réforme, les agriculteurs paieront à la MSA une taxe de 36 p. 100 sur leur chiffre d'affaires pour les gîtes ruraux alors que tout autre propriétaire urbain en sera exonéré. Comment voulez-vous que les paysans soient incités à aller dans cette voie du complément touristique ?

Deuxième problème : la réforme de la PAC.

La situation accablante que vivent les paysans est due à la réforme de la PAC qui a été négociée un peu vite.

M. Patrick Ollier. Et mal négociée !

M. Michel Cointat. Une réforme profonde est indispensable - nous en sommes tous d'accord - pour tenir compte du succès obtenu, des évolutions et nouvelles données du marché. Mais sûrement pas la réforme actuelle, œuvre de caissiers incompetents et d'admirateurs inconscients d'une agriculture américaine dont les conditions sont totalement différentes de celle de l'agriculture européenne. On ne mélange pas du coca-cola avec du vin, parce que ce n'est pas bon ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du Centre.*)

M. Jean-Paul Charlé. Aux Etats-Unis, ils le font !

M. Jean-Marie Leduc. Et le RPR et l'UDF, ça se mélange comment ?

Cette nouvelle PAC est mauvaise pour au moins quatre raisons :

Premièrement, cette réforme n'est établie que pour trois ans alors que la PAC précédente, grâce au fil conducteur précis des prix garantis, des interventions et des systèmes de prélèvements et restitutions, a apporté trente ans de sérénité et de progrès.

En fait, elle n'a été réalisée que pour restreindre les dépenses communautaires. Or l'expérience montre que ce n'est pas vrai et ce n'est pas M. Nesme qui me contredira. Déjà, pour 1993, et cela n'a pas été dit, la Commission a présenté, le 9 juillet, une lettre rectificative abondant de près de 2 milliards d'ECU les crédits du FEOGA trop hâtivement prévus. Jacques Delors, dans ses « paquets » successifs, explique que les crédits de l'agriculture augmenteront, inéluctablement, au cours des deux prochaines années. Ainsi, la réforme ne correspond pas au but mesquin recherché.

Deuxièmement, cette réforme du fait de sa précarité dans le temps ne comporte aucune philosophie générale. L'enjeu n'est plus la production et l'obsession de la productivité, mais l'aménagement de l'espace rural et le revenu de tous les hommes - je dis bien de tous les hommes - qui y vivent.

M. Jean-Paul Charlé. Exactement !

M. Michel Cointat. Or si l'espace rural est effleuré, les ruraux ne figurent pas dans la nouvelle PAC et le revenu n'est même pas évoqué.

Troisièmement, la réforme crée une notion particulièrement grave : celle de la jachère qui, à l'origine, était un repos régénérateur des sols et qui est devenue, aujourd'hui, une maladie de langueur de la terre.

On aurait encore pu admettre que la jachère soit conjoncturellement un simple outil de moralisation des marchés. Mais pas du tout, la réforme en fait un élément permanent d'organisation des productions.

Battez-vous, monsieur le ministre, comme vous l'avez annoncé en commission pour une jachère mobile de un à deux ans, moyen conjoncturel d'adaptation de l'offre à la demande pour éviter qu'on n'introduise la lèpre dans les campagnes et un facteur de déséquilibre biologique général. En effet, ne pas couper l'herbe en montagne signifie qu'on multiplie par quatre les risques d'avalanches, mettre des broussailles sur les coteaux de l'Est multiplie par trois les risques de gelée de la vigne. La terre ne peut pas être inutile.

Quatrièmement, enfin, on a inventé les fausses aides directes.

Depuis dix-sept ans, je dénonce les aides aux produits qui ont contribué à donner une Cadillac de plus à ceux qui en avaient déjà une.

M. Michel Lambert. Ça c'est vrai !

M. Michel Cointat. Je comprends qu'il soit opportun de tendre progressivement vers une aide aux hommes. Ce fut le cas notamment avec l'indemnité sociale de montagne dont aujourd'hui tout le monde se réjouit.

Mais la réforme de la PAC, par manque de courage, par pudeur timorée, a fondé les aides directes sur les mêmes critères que les aides aux produits. On n'a nullement supprimé les inconvénients précédents, on s'est contenté, faute de compensations suffisantes et faute d'offrir de nouvelles espérances, d'atténuer les disparités en maintenant les pauvres dans leur malheur et en plongeant les plus aisés dans les difficultés.

M. Jean-Paul Charlé et M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Michel Cointat. Si tous les agriculteurs étaient poètes, monsieur le ministre, ils organiseraient une année sabbatique et, pendant quatre saisons, maintiendraient la totalité de la France en friche. Comme Bruxelles n'a pas fixé de limite supérieure à la jachère, ils percevraient quelque 90 milliards de francs d'indemnités sans rien faire.

M. Patrick Ollier. Le système est absurde !

M. Michel Cointat. En revanche, si l'Etat accordait aux agriculteurs français le montant du SMIC, cela coûterait seulement 48 milliards de francs. Il y a quelque chose de pourri au royaume d'Elseneur ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Paul Charlé. Très bonne démonstration !

M. Michel Cointat. Cette réforme n'est donc qu'une suite de contradictions et d'erreurs.

Il ne s'agit pas de se contenter, comme vous me le reprochez parfois, monsieur le ministre, de rapetasser, de replâtrer cet ensemble disparate pour limiter les dégâts, mais, pour préserver l'avenir, d'avoir l'audace de proposer et de défendre, avec la volonté nécessaire, une autre réforme plus conforme à la réalité des choses et à l'espoir légitime des paysans de notre pays.

Face à cette dramatique situation que proposons-nous pour la réforme de la PAC ? Depuis plusieurs années, nous défendons publiquement un plan de restructuration dont je rappelle brièvement les principaux points afin que M. le Premier ministre ne vienne pas à tout moment nous dire à cette tribune, et avec une certaine mauvaise foi que l'on ne propose jamais rien :

Activer Bruxelles pour remplacer les affreux quotas par un système de hors quantum, plus simple et aussi efficace, et qui existe déjà ;

Créer dans chaque filière une interprofession puissante en vue d'une politique contractuelle de production et de commercialisation ;

Promouvoir une politique du revenu sur la base de trois actions principales :

Premièrement, une aide pour le handicap, c'est-à-dire étendre le système de l'indemnité spéciale de montagne aux autres difficultés des régions à climat de désespérance - éloignement, relief, population insuffisante.

M. Patrick Ollier. Très bien !

M. Michel Cointat. Deuxièmement, une aide sociale en faveur de ceux qui ne peuvent pas obtenir une rentabilité économique suffisante, en échange de l'abandon de certaines productions ou d'un effort de restructuration ;

Troisièmement, une aide directe au revenu, filière par filière, en échange d'une politique de la qualité et d'une meilleure organisation qualitative.

Réaménager la fiscalité agricole en libérant la terre du carcan des taxes sur le capital et en rapprochant l'agriculteur du droit commun, notamment en favorisant le régime du bénéfice réel qui incite à l'investissement et à la modernisation.

Enfin, pour mieux aménager l'espace rural, mettre en place une véritable politique de destination des terres grâce à l'application de l'article 52-1 du code rural sur les périmètres d'action agricole et d'action forestière. Cela n'a encore jamais été fait et permettrait notamment de mieux bénéficier des aides substantielles accordées par la Communauté aux opérations de boisements.

Bien entendu, ce schéma n'est que partiel. Bien d'autres problèmes se posent et nous avons des solutions qui nous paraissent pleines de bon sens.

J'ai simplement voulu, à cette tribune au nom de mes amis, montrer notre cohérence et notre détermination pour une politique réaliste et à moyen terme.

Enfin, troisième grand problème : la douloureuse négociation du GATT.

Sa conclusion déterminera soit une nouvelle chance, soit l'étranglement progressif de notre agriculture.

Sans agriculture et conformément aux accords de Messine et de Stresa, il n'y aura plus d'Europe. Et sans Europe, nous deviendrons les esclaves des Américains.

Au début de cette année il avait été convenu, entre le Parlement et le Gouvernement, qu'il n'y aurait pas de réforme de la PAC, tant que la négociation du GATT ne serait pas terminée.

M. Patrick Ollier. Tout à fait !

M. Jean-Paul Charlé. Eh oui !

M. Michel Cointat. Cette réforme était la seule arme efficace contre les prétentions de nos concurrents. Cet engagement n'a pas été respecté et il s'est passé ce qui devait se passer.

Les Américains n'ont pas cédé, ont renforcé leurs exigences et ont même, unilatéralement, augmenté les subventions de un milliard de dollars à leurs céréaliers.

M. Patrick Ollier. Et maintenant, nous sommes coincés !

M. Michel Cointat. Avec la PAC, l'Europe a déjà donné dans cette affaire : moins 15 p. 100 en surfaces, moins 29 p. 100 sur les prix. Alors, de grâce, arrêtons les frais !

M. Patrick Ollier et M. Francis Goug. Très bien !

M. Michel Cointat. Tout compromis sera encore une concession, monsieur le ministre. Sans Uruguay Round, sans M. Dunkel, surtout, nous ne nous porterons pas plus mal. Et l'éventuel, futur protectionnisme américain conforte cette position.

L'agriculture restera-t-elle hors du GATT ? Pourquoi pas ? Il en sera de même pour le textile qui gardera l'accord multifibres, celui-ci ayant déjà fait ses preuves. Quant aux services, les USA ne sont pas pressés.

Le libéralisme pur, comme le protectionnisme sclérosant entraînent des désordres économiques majeurs.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Oh ! Très bien !

M. Michel Lambert. Tout à fait d'accord !

M. Xavier Dautau. Très bien !

M. Michel Cointat. Ce sont des notions désuètes qui appellent d'autres solutions plus profondes et mieux adaptées.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Absolument !

M. Patrick Ollier. Les gaullistes sont contre un libéralisme excessif !

M. Michel Cointat. Alors, en attendant un autre round, proposons dès maintenant à nos partenaires une moralisation des marchés internationaux, ce qui est beaucoup plus important que les démantèlements linéaires des droits de douane et des subventions. Ce ne serait d'ailleurs pas une nouveauté puisque la France, dès novembre 1961, en a jeté l'idée.

Monsieur le ministre, vous arrivez dans ce ministère complexe, face à une population rurale inquiète, désorientée, confrontée à une mutation profonde. Votre mission est difficile, nous en convenons bien volontiers. Elle réclame du courage et de l'imagination.

La PAC n'est plus qu'un conglomérat de mesures disparates et préoccupantes, sans fil conducteur et sans avenir.

Or, sans politique cohérente, le budget, dans sa souveraine annualité, ne peut être qu'un ballon d'oxygène sans lendemain.

Ce projet de budget pour 1993, drapé dans son habit de routine, se contente d'apporter par-ci, par-là, quelques apaisements sectoriels. Il n'est ni original ni audacieux.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, comment voulez-vous que le RPR puisse l'approuver ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Ambroise Guellec, pour le groupe de l'Union du centre.

M. Ambroise Guellec. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat ce matin est assez morne, et cela se comprend. En effet, entre la réforme de la politique agricole commune intervenue au mois de mai dernier et l'hypothétique conclusion d'un accord au GATT, nous discutons d'un budget de l'agriculture préparé par un ministre, présenté par un deuxième et qui, pour l'essentiel, sera mis en œuvre par un troisième. Une incertitude généralisée plane sur nos débats. Personne ne sait ce que sera réellement ce budget et comment il sera appliqué.

Je partage tout à fait l'analyse de Michel Cointat, et je développerai pour ma part deux grands thèmes : les conditions d'application de la réforme de la PAC et les perspectives résultant des discussions du GATT.

Avant de les aborder successivement, je souhaite cependant souligner deux faits importants.

Le premier concerne l'ordre de traitement des dossiers. On tente encore de nous faire croire, et la Commission de Bruxelles s'y est employée tout autant d'ailleurs que M. Mermaz jusqu'à une époque récente, qu'il fallait conclure la PAC avant de traiter le GATT. A l'évidence, nous le constatons, cette attitude nous a conduits à une situation de vraie faiblesse à l'égard des Américains...

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Ambroise Guellec. ... et le schéma vraisemblable pour l'avenir plus ou moins proche est celui de nouvelles concessions européennes s'ajoutant aux précédentes.

Le second concerne la gestion des dossiers. L'attitude du Gouvernement à l'égard de la réforme de la PAC a consisté successivement à rejeter totalement des propositions communautaires, assorties à l'époque d'une très hypothétique solution alternative et, après un brusque revirement, à accepter de manière tout à fait inattendue ces mêmes propositions. Il a ainsi donné aux responsables professionnels et politiques une dramatique impression à la fois d'impréparation et d'abandon.

Il est fort à craindre que le même scénario ne se reproduise pour le GATT, alors qu'à l'évidence c'est la formule la plus nuisible à nos véritables intérêts.

Les conditions d'application de la réforme de la PAC, d'abord.

Sur ce dossier si lourd de conséquences pour l'avenir de notre agriculture et du monde rural, nous ne nous comporterons pas en irresponsables, nous ne réclamerons pas l'impossible retour à la case départ et à une politique communautaire antérieure, dont l'acte de décès a été signé le 21 mai 1992.

En revanche, nous sommes tout à fait d'accord avec la position des responsables professionnels qui réclament que soit réformée la réforme.

Cela veut dire : anticiper les effets de cette réforme, adapter nos exploitations et nos marchés, corriger les déséquilibres entre les régions et à l'intérieur de celles-ci, améliorer les mesures d'accompagnement, préparer un cadre adapté à l'agriculture et au monde rural que nous voulons pour demain et éviter aussi une mainmise bureaucratique excessive sur notre agriculture.

Quelle en est, monsieur le ministre, la traduction concrète dans le budget que vous nous proposez ? Celui-ci prend tout juste en compte les mesures annoncées le 20 juillet dernier par le Premier ministre. Mais, nous pouvons le constater, les faiblesses et les insuffisances sont criantes : la prime à l'herbe, élément clé du dispositif, a été placée à un niveau excessivement bas et devrait, à tout le moins et immédiatement, être remontée à 300 francs ; la jachère, fixée au niveau communautaire au taux rigide de 15 p. 100 de la surface exploitée, est trop faiblement compensée ; les risques de délocalisation dans des secteurs de production sensible, tels que les légumes, ne sont pas évalués. En outre, aucune garantie n'est apportée sur la pérennisation du budget lié à la mise en œuvre de la réforme.

La discussion de la première partie de la loi de finances a montré que vous n'avez retenu aucune des propositions de l'opposition pour poursuivre la réduction des charges d'exploitation - ce point a été développé tout à l'heure par certains intervenants - qu'elles soient fiscales ou sociales. Nous savons pourtant qu'il s'agit là d'une orientation vitale pour un très grand nombre d'exploitations de notre pays.

Les perspectives résultant des négociations du GATT, ensuite.

Les termes du débat sont bien connus, mais il me semble utile d'en rappeler brièvement quelques éléments. Il s'agit de discussions, il ne faut pas se le cacher, d'une rare complexité, associant des domaines très divers : l'agriculture bien sûr, mais aussi de nombreux secteurs industriels, les services, etc.

Le débat s'est focalisé sur l'agriculture et le bras de fer engagé entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique. Il nous apparaît impossible, à nous Français, d'aller au-delà de l'application mécanique des conséquences de la réforme de la PAC, au risque de contraindre nos agriculteurs à des sacrifices qu'ils ne pourraient pas supporter.

Nous refusons donc, monsieur le ministre, comme vous, les propositions américaines actuelles sur la réduction des exportations de céréales communautaires, de production d'oléagineux et sur les importations de produits de substitution aux céréales.

Dans le même temps, nous sommes bien conscients de l'importance de conclure l'Uruguay round afin de renforcer les échanges et favoriser la reprise d'une réelle croissance. Nous en avons besoin même si, bien sûr, nous sommes conscients de l'importance parfois relative du dossier du GATT par rapport, par exemple, aux fluctuations du dollar ou aux conséquences que pourrait avoir l'adoption d'une nouvelle politique économique aux Etats-Unis.

A cela s'ajoutent les risques importants d'isolement progressif de notre pays car nous sommes parfois assez seuls dans notre position sur ce volet agricole du GATT.

Alors, quelles solutions proposez-vous, monsieur le ministre ? Allez-vous reprendre la méthode de votre prédécesseur sur la PAC, c'est-à-dire une opposition fermement affirmée jusqu'au dernier moment, suivie d'une capitulation ? Dans le climat désespérant actuel, on en imagine aisément les conséquences psychologiques sur le milieu agricole et rural ? Allez-vous, au contraire, profiter du flottement résultant du changement de l'administration américaine pour tergiverser jusqu'après le mois de mars 1993 ? Ou, enfin, êtes-vous décidé à obtenir sans trop tarder un accord global et équilibré, qui devrait rester dans la limite des efforts consentis pour la réforme de la PAC ? C'est ce que nous voulons. Nous n'y croyons pas trop mais nous aimerions vous entendre sur ce point.

Sur le budget lui-même, je ne souhaite pas entrer dans la classique bataille de chiffres qui illustre traditionnellement ce débat. D'autres l'ont fait tout à l'heure. Avec 6,5 p. 100 d'augmentation apparente, vous nous avez dit que ce projet de budget a été pour vous une heureuse surprise - il y en a donc eu quelques-unes ! - à votre arrivée rue de Varenne. On pourrait dire que l'essentiel de cet accroissement est fait

d'une augmentation obligée du budget annexe du BAPSA. Même si je constate, comme Philippe Vasseur - Germain Gengenwin y reviendra un peu plus tard - que les cotisations sociales des agriculteurs connaîtront une forte augmentation.

J'ajoute que, si l'on excepte la prise en considération des mesures d'adaptation à la PAC, ainsi que l'accroissement des moyens des services - sans doute pour faire face à l'alourdissement du traitement papier des dossiers des agriculteurs - il s'agit en réalité d'une stagnation. Mais mon inquiétude porte surtout sur ce que je considère comme la partie dynamique et donc réellement active du budget.

Voici quelques exemples. Les offices connaissent une baisse sensible de leurs moyens d'intervention qui limite dangereusement leur rôle d'orientation au moment même où s'annoncent d'inquiétantes perspectives de délocalisation des productions.

Les charges de bonification de prêts aux agriculteurs diminuent. Effet mécanique, direz-vous, mais cette diminution est préoccupante car elle est le signe d'un ralentissement des investissements. On pourrait obtenir l'effet mécanique inverse si l'on abaissait le taux des prêts porteurs d'avenir et si l'on restructurait la dette de manière plus dynamique.

Par ailleurs, des crédits sont prévus pour l'entretien des paysages agricoles. Nous nous en réjouissons mais que pèsent les quelque 100 millions de francs qui y sont consacrés à côté des 100 millions de deutschemarks que consacre le seul budget du Land de Bade-Wurtemberg au même type d'actions pour 1993 ?

Je voudrais, d'autre part, monsieur le ministre, obtenir des réponses précises sur deux sujets importants de préoccupation :

S'agissant des préretraites, pouvez-vous prendre l'engagement que les ressources prévues au budget sont suffisantes pour en assurer le règlement pendant toute l'année 1993 ? L'accélération du nombre des demandes conduit à envisager une rupture dans les paiements vers le mois de septembre 1993. Certes, ce sont d'autres que vous qui gèreront ce problème !

En matière d'enseignement agricole, vous avez souligné l'effort consenti en faveur de l'enseignement privé. Il est réel, même si des problèmes subsistent à propos de la subvention de fonctionnement destinée à couvrir les charges autres que pédagogiques. Cette subvention n'a pas encore été fixée pour 1992. J'aimerais en connaître le montant pour 1992-1993. Mais n'auriez-vous pas oublié les maisons familiales rurales dont les moyens budgétaires, rapportés aux élèves scolarisés, vont connaître une régression sensible. Comment justifiez-vous cette différence de traitement alors que nous sommes abreuvés de discours sur l'apprentissage et que la bonne adaptation du système d'enseignement par alternance des maisons familiales rurales est avérée de longue date ?

Monsieur le ministre, nous avons accueilli avec sympathie la nouvelle dénomination de votre ministère. Elle explique peut-être que les crédits consacrés à l'aménagement rural, qui subsistaient dans le projet de budget de M. Mermaz une importante réduction, se trouvent dans le vôtre en augmentation, de la même somme d'ailleurs. Peut-être faudrait-il que le ministère de l'agriculture change plus souvent d'intitulé ? (*Sourires.*) Mais le développement rural se résume-t-il à un saupoudrage d'aides à travers le territoire ?

Pour notre part, nous pensons que, si cela n'est pas inutile, le maintien de la vie en milieu rural passe d'abord par des services publics et des services au public adaptés à ses besoins. Quand un hôpital rural est supprimé ou restructuré, quand des bureaux de poste sont fermés ou que la distribution du courrier est retardée et la levée avancée pour d'obscures raisons de rentabilité, ...

M. Patrick Ollier et M. Jean-Paul Charlé. Très bien !

M. Ambroise Guellec. ... quand les coûts des communications et des services sont systématiquement plus élevés, l'activité s'arrête et les gens s'en vont.

M. Patrick Ollier. Voilà les problèmes réels !

M. Ambroise Guellec. Qu'y pourrez-vous, monsieur le ministre ? Votre appellation nouvelle vous suffira-t-elle pour vous faire entendre ?

Monsieur le ministre, le temps vous est compté. Nous ne savons pas à quelles fins vous avez été nommé à ce poste ou plutôt nous craignons de trop bien le deviner.

M. Jean-Paul Charlé. Eh oui !

M. Ambroise Guellec. L'équilibre instable, les changements de pied, l'illusion séductrice, vous connaissez. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Métais, rapporteur pour avis. Ça, ce n'est pas très bon !

M. Ambroise Guellec. Mais ce n'est pas de cela dont notre pays a besoin. De nouvelles promesses suivies des mêmes déceptions désespéreraient encore un peu plus nos campagnes. Or des garanties sérieuses à court terme sur le maintien des revenus, associées à une réflexion de fond à moyen terme sur l'entreprise agricole, sur les marchés, sur l'environnement de l'exploitation et les territoires ruraux sont indispensables.

Ce projet de budget dont nous ne contestons pas la facture habile n'y prépare pas et, surtout, n'ouvre aucune voie d'avenir. Nous ne le voterons pas. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Goldberg, pour le groupe communiste.

M. Pierre Goldberg. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget qui nous est soumis aujourd'hui est essentiellement marqué par des mesures d'accompagnement du déclin de notre agriculture induit par la réforme de la politique agricole commune. Les experts eux-mêmes prévoient maintenant que cette réforme négative engendrera d'importantes baisses de revenus, l'élimination de dizaines de milliers de petites et moyennes exploitations agricoles avec comme conséquence la suppression de dizaines de milliers d'emplois dans les industries agro-alimentaires. Elle aggravera les déséquilibres déjà très préoccupants dans l'aménagement du territoire.

Cette réforme a bien été décidée à la demande des Américains dans le cadre des négociations du GATT. En effet, au début de ce cycle de négociations, l'agriculture n'y était pas incluse. Ce sont les Américains qui l'ont imposée et le gouvernement Chirac-Guillaume de l'époque l'a acceptée.

On nous a expliqué à la même époque que cette réforme permettrait à l'Europe d'être plus forte face aux USA. La preuve du contraire vient d'être faite.

En effet, après avoir obtenu cette réforme, les USA en demandent maintenant encore plus. Ils voudraient que nous réduisions d'un quart nos exportations de céréales et de moitié notre production d'oléagineux, ce qui conduirait à mettre 20 p. 100 de nos terres en friche au moment où les experts de la FAO nous demandent de doubler notre production agricole pour faire face à la famine dans le monde et à l'évolution de la démographie.

L'expérience montre donc bien que les capitulations successives ne renforcent pas la CEE mais, au contraire, l'affaiblissent.

Compte tenu de la situation créée avec l'élection d'un nouveau président aux Etats-Unis, qui ne prendra son mandat que fin janvier, la Communauté européenne ne doit pas négocier avec l'administration américaine en place.

M. Pierre Estève. Très bien !

M. Pierre Goldberg. Et compte tenu de la situation mondiale, où un habitant sur cinq souffre de la malnutrition et de la famine et où un développement harmonieux de l'agriculture est indispensable aux équilibres écologiques planétaires, comme l'a montré le sommet de Rio, le GATT, qui est devenu le bras séculier des Américains, est-il le lieu approprié pour traiter de ces enjeux pour l'avenir de l'humanité ? Sans doute pas !

Voilà pourquoi je renouvelle la proposition que j'avais faite le 1^{er} juin à l'occasion du débat sur la réforme de la PAC.

M. Patrick Ollier. Il fallait voter la censure !

M. Pierre Goldberg. Nous proposons que la France prenne l'initiative d'une grande conférence internationale où les pays du sud pourraient discuter d'égal à égal avec les pays industrialisés, afin d'organiser de manière équitable les marchés internationaux, de revaloriser les prix des matières premières agricoles, de faire respecter scrupuleusement les mécanismes de protection du marché. Et tout cela pour établir les conditions du développement agricole dans toutes les

régions du monde, en tenant compte des spécificités de chaque pays et de chaque continent, au lieu de céder sans cesse au dogme de l'ultra-libéralisme destructeur des équilibres, des équilibres sociaux, et facteur de pauvreté et de famine.

Et que l'on ne vienne pas nous dire que l'Europe n'a aucune arme pour se défendre alors qu'elle est la première importatrice mondiale de produits agricoles et alimentaires et qu'elle absorbe déjà plus du tiers des exportations agrolimentaires américaines !

Vous devez agir avec fermeté jusqu'au bout, dans toutes les négociations, pour défendre les intérêts de nos campagnes et de la France, y compris en opposant un veto net à des décisions contraires à notre pays.

D'ailleurs, loin d'être un contrepoids face aux Etats-Unis, cette intégration européenne de l'agriculture s'est faite en permanence sous leur dictée - je parle des Américains - dans le cadre des négociations internationales du GATT qui, dès le départ, ont empêché l'application du principe de la préférence communautaire.

Depuis 1962, ce principe de la préférence communautaire a été bafoué avec l'importation de soja américain.

Et demain, avec l'application du Traité de Maastricht qui prévoit « une économie ouverte où la concurrence est libre », tout serait aggravé puisque l'Europe deviendrait une zone de libre échange au profit, bien sûr, des multinationales, laissant pénétrer librement les productions étrangères. Ainsi, après la réforme de la PAC qui vise à liquider le principe des prix garantis, Maastricht démolit le second pilier fondateur de la PAC, celui de la préférence communautaire.

M. Gilbert Millat. Très bien !

M. Pierre Goldberg. Au niveau communautaire, nous proposons que la France agisse au contraire pour une véritable réforme de la politique agricole commune qui permette de développer l'agriculture, de défendre la vie rurale, de préserver les équilibres écologiques. Cela passe par l'application stricte du principe de la préférence communautaire qui - nous parlions de finances tout à l'heure - permettrait de réaliser 47 milliards de francs d'économie dans le budget agricole de la CEE.

La mise en application de cette orientation, jumelée avec des mesures de justice à l'intérieur de la Communauté, permettrait d'obtenir un prix minimal intracommunautaire par produit tenant compte des coûts de production et indexé sur l'évolution de ceux-ci, et empêcherait la mise en friche de terres agricoles.

Nous proposons donc une autre réforme de la politique agricole qui permettra de progresser vers plus de justice, avec la suppression des disparités entre agriculteurs et entre régions et de mettre en œuvre un nouveau type de développement agricole, plus économe en moyens de production, moins dépendant de l'étranger et respectueux de l'environnement. Vous avez déclaré, monsieur le ministre, que « la réforme de la PAC n'était pas coulée dans le bronze ». Que comptez-vous faire pour obtenir des modifications permettant - et c'est une question simple, mais profonde - une revalorisation des prix agricoles à la production ?

Si notre pays doit agir en Europe et dans le monde pour imposer une autre politique agricole, nous proposons aussi que le Gouvernement prenne des mesures nationales, notamment en abaissant les charges de production, en diminuant les taux d'intérêt au niveau de l'inflation, en augmentant les aides à l'installation des jeunes et à la coopération, en particulier aux CUMA et à la coopération agricole en général. Qui sur ces bancs pourrait prétendre que ces mesures ne sont pas applicables ? Elles le sont.

Votre projet de budget, au contraire, accompagne le déclin de l'agriculture programmé par la réforme de la PAC. Vous le présentez en hausse de 6,35 p. 100, mais en fait les crédits réellement destinés à l'agriculture n'augmentent que de 650 millions de francs, soit 1,74 p. 100, après avoir reculé de 4 p. 100 l'an dernier.

L'analyse des crédits confirme cette orientation. En effet, ceux concernant directement le développement de l'agriculture sont en recul, je les cite : crédits des offices, enveloppe de la bonification des prêts, aide à la modernisation, aides à la valorisation de la production agricole, subventions au stockage et à la transformation.

Par contre, ce budget dégage beaucoup d'argent pour la jachère et l'accompagnement des difficultés des agriculteurs.

Si les crédits destinés à l'enseignement agricole sont en progression, force est de constater que c'est l'enseignement privé qui bénéficie le plus de cette augmentation, et que la progression des crédits pour le service public ne compensera pas le retard pris depuis dix ans. De plus, pour la troisième année consécutive, les accords signés voici trois ans ne sont toujours pas respectés. Il manque environ 1 000 postes d'enseignant depuis 1988 et le problème des corps spécifiques n'a toujours pas trouvé de solution malgré les engagements pris en 1989.

Une autre mesure va encore accroître les difficultés des exploitations familiales : l'augmentation de 5,7 p. 100 des cotisations sociales des agriculteurs. Au moment où ils connaissent les pires difficultés, il est proprement injuste - et mon propos est mesuré - de faire progresser ainsi leurs cotisations, alors que diminuent les prestations et leurs revenus.

Notre agriculture qui est un secteur essentiel de l'économie nationale a besoin d'une tout autre politique agricole et par là même, mes chers collègues, d'un autre budget. C'est pourquoi nous soutenons le mouvement des paysans en lutte depuis le printemps pour que vivent nos campagnes.

M. Jean-Marie Leduc. Tous les paysans ?

M. Pierre Goldberg. Bien sûr, nous ne faisons pas de tri !

M. Jean-Marie Leduc. C'est dommage, nous, nous le faisons !

M. Gilbert Millat. Vous, vous les liquidez !

M. Pierre Goldberg. Vous, vous faites le tri et vous liquidez les petits ! C'est pire !

La seule manière d'avoir une agriculture développée, respectueuse de l'environnement, favorable à un aménagement harmonieux du territoire en l'occupant est l'agriculture familiale. Voilà la réponse, et la bonne !

M. Jean-Marie Leduc. Ah ! Très bien !

M. Pierre Goldberg. Il est donc nécessaire d'abaisser les coûts et les charges de production.

Il n'est pas acceptable que plus du tiers du revenu des agriculteurs serve à payer les charges sociales. Il faut donc modifier la loi sur les cotisations sociales.

Aujourd'hui, les exploitants familiaux connaissent des difficultés graves, dues notamment à un très lourd endettement auquel ils ont été contraints pour améliorer leur productivité. Il faut prendre des mesures pour alléger la dette de ces agriculteurs.

La politique agricole menée depuis plus de trente ans a conduit à la disparition de dizaines de milliers d'exploitations chaque année, entraînant une véritable désertification de certaines régions. On ne peut pas accepter que le nombre d'exploitations continue de diminuer. C'est pourquoi nous proposons que chaque départ en retraite ou préretraite soit compensé par une installation.

M. Pierre Métals, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Pierre Goldberg. Il faut prendre des mesures - et c'est possible - en ce sens.

Les producteurs de fruits et légumes ont connu cette année une crise particulièrement grave, en raison notamment de la concurrence des importations souvent de pays extérieurs à la CEE. Il faut que soit mise en œuvre dans ce secteur une série de mesures empêchant les importations non complémentaires, y compris l'application de la clause de sauvegarde. Mais, immédiatement ces producteurs doivent bénéficier d'aides à la trésorerie : moratoire d'un an sur les emprunts, sur les charges sociales et les impôts.

Par ailleurs, il est urgent de développer la recherche à grande échelle sur l'utilisation à des fins non alimentaires des matières premières agricoles. En effet, il y a là une source de débouchés pour l'agriculture qui pourrait ainsi continuer à se développer, une fois les besoins alimentaires satisfaits.

Monsieur le ministre, vous êtes également ministre du développement rural. Pour que l'agriculture vive et se maintienne, les exploitants doivent trouver un environnement social et économique décent. Il faut donc en finir avec la fermeture des services publics en zone rurale et, au contraire, implanter des équipements nouveaux.

M. Pierre Estève. Très bien !

M. Pierre Goldberg. L'agroalimentaire peut participer à cette revitalisation de nos campagnes. Il faut sortir de la spirale régressive qui voit l'emploi diminuer dans ce secteur car une partie de plus en plus grande de nos productions agricoles sont transformées à l'étranger. Nous proposons la mise en place de véritables filières régionales qui permettraient de transformer les productions dans leurs zones d'origine.

Voilà, monsieur le ministre, une série de mesures qui permettraient de développer notre agriculture et d'assurer un aménagement harmonieux de nos zones rurales.

Votre budget va manifestement à l'encontre de ces orientations. Nous ne pouvons donc pas l'approuver. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Marie-France Stirbois.

Mme Marie-France Stirbois. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, n'ayant que quelques minutes, j'irai droit au but.

Aujourd'hui, le budget de l'agriculture affiche une augmentation de 6,35 p. 100 par rapport à l'an passé, mais, en 1992, il était inférieur de 3 p. 100 à celui de l'année précédente. Donc, si l'on tient compte d'une inflation, même modérée, ce qui n'est pas toujours le cas, il ne comble pas le retard accumulé.

Par ailleurs, monsieur le ministre, n'oublions pas que la moitié de cette augmentation va à un accroissement de la subvention que le ministère verse au budget annexe des prestations sociales. Alors, même s'il y a une certaine aide pour l'installation des jeunes agriculteurs, ...

M. Pierre Estève. Tout de même !

Mme Marie-France Stirbois. ... une indemnité spéciale montagne ainsi que quelques autres petites choses, il n'y a pas de quoi rêver.

En fait, ce n'est pas à coup de petites subventions distribuées avec parcimonie que notre agriculture parviendra à sortir du marasme. Cela fait tellement d'années, malheureusement, que les différents ministres de l'agriculture portent la responsabilité de la mort progressive du monde rural qu'il faut bien faire autre chose.

En effet, derrière une défense de façade des intérêts des agriculteurs et de l'espace rural français, ils adhèrent tous au modèle dominant, c'est-à-dire faire de la production agricole une activité de caractère exclusivement industriel, intensive et productiviste. Sans souci de l'environnement, avec le moins d'hommes possible, et adhérant à une division internationale des productions, ils ne se préoccupent pas d'autosuffisance alimentaire et prétendent stimuler les échanges et faire baisser les prix des produits agricoles de base.

Les conséquences sur l'avenir de la France, de l'Europe et du monde sont catastrophiques. La désertification des campagnes et la mise en friche sont le lot des pays agricoles développés tandis que, malheureusement, la famine assaille les pays du tiers monde. En dix ans, le nombre d'exploitations est tombé à moins d'un million et l'installation des jeunes ne permet pas de remplacer les générations sortantes.

Aujourd'hui, mes chers collègues, deux caractéristiques essentielles marquent le bilan financier des agriculteurs : un endettement colossal et une chute vertigineuse du revenu agricole. Pourtant, notre balance commerciale bénéficie de notre agriculture.

Monsieur le ministre, la nouvelle politique agricole commune prétend avoir trouvé la solution miracle. En effet, le revenu agricole est bloqué artificiellement à un niveau très bas et il faut accélérer la disparition des agriculteurs et répartir les revenus restants sur une poignée d'exploitations.

M. Germain Gengenwin. C'est malheureusement vrai !

Mme Marie-France Stirbois. En fait, l'objectif, c'est entre 300 000 et 500 000 exploitations en l'an 2000 au lieu d'un million aujourd'hui. Et puis, on leur versera quelques subventions aumônes et on les transformera en jardiniers de la nature. Semblable perspective n'est admissible ni pour les agriculteurs ni pour la France.

Si la politique agricole commune a pu pendant un certain temps faire illusion, c'est parce que la prospérité découlait principalement de la croissance importante observée

entre 1950 et 1974, les trentes Glorieuses, comme on disait, et aussi du principe de préférence communautaire appliqué à l'origine, qui apportait de nouveaux débouchés européens à nos agriculteurs. Aujourd'hui, la Communauté a abandonné ce principe et elle risque fort de capituler face aux exigences inacceptables des Etats-Unis d'Amérique au travers du GATT.

La politique agricole commune est donc l'instrument de la mort de l'agriculture française. Un seul exemple le prouve. Pourquoi la Communauté tolère-t-elle l'importation à l'intérieur des frontières communautaires de 12 millions de tonnes de produits de substitution des céréales qui viennent directement concurrencer nos productions et nous rendre de plus dépendants d'une puissance extérieure ? Aujourd'hui, les Etats-Unis contestent l'appui que la Communauté apporte aux céréaliers européens, 22 dollars par tonne de blé produites, quand eux-mêmes subventionnent leurs propres céréaliers à raison de 73 dollars la tonne. De qui se moque-t-on ? Pourtant, ce matin, sur une radio, monsieur le ministre, vous avez été très timide face aux exigences américaines.

M. Pierre Estève. Ce n'est pas sa nature !

M. Pierre Métails, rapporteur pour avis. Il a été très bon !

Le ministre de l'agriculture et du développement rural. Merci de m'avoir écouté !

Mme Marie-France Stirbois. Les eurocrates de Bruxelles multiplient sans vergogne les réglementations, - montants compensatoires, quotas laitiers - et ils s'attaquent aussi aux productions : disparition des fromages à pâte crue, comme l'a souligné tout à l'heure l'un de nos collègues, calibrage des fruits, des légumes, des œufs, enfin que sais-je ?

Par ailleurs, force est de constater que la France ne produit plus l'alimentation nécessaire à sa population. C'est une réalité très grave à long terme pour notre pays, qui peut frapper l'ensemble des Français à commencer par ceux des villes. Premier pays agricole de la Communauté, la France importe déjà 38 p. 100 de ses besoins en viande de mouton, 20 p. 100 du porc, 10 p. 100 des légumes, 85 p. 100 du riz, 85 p. 100 du lapin, et j'en passe. Et nos bœufs ne sont plus alimentés par des produits français mais par des tourteaux d'agrumes et de gluten de maïs américain, par du manioc thaïlandais, des patates douces chinoises, que sais-je encore. Si la fourniture de ces produits s'interrompait seulement quinze jours, 50 p. 100 des cheptels devraient être immédiatement abattus. Vous devriez en tenir compte !

Par ailleurs, les importations extracommunautaires - porcs polonais, moutons néo-zélandais, agneaux turcs, fruits et légumes du Maghreb - entrent librement sur les territoires communautaire et français.

La survie de l'agriculture est une nécessité impérieuse pour notre pays car le monde agricole n'est pas, comme le prétendent certains, un boulet économique et financier attaché aux pieds des Français. Au contraire, il assure trois fonctions essentielles : l'autosuffisance alimentaire, l'équilibre de l'environnement et l'enracinement du peuple. Comme le rappelait le slogan scandé lors de la dernière grande manifestation agricole « Pas de pays sans paysans ! »

Que faut-il donc faire ? Evidemment, il aurait fallu refuser le traité de Maastricht. On a encore une petite chance car les Danois tiennent bon. Mais il convient d'abord de sauvegarder les exploitations agricoles.

A cet égard, il nous faut rétablir la règle de la préférence communautaire inscrite dans le traité de Rome et, avant tout, prohiber l'entrée sur le territoire européen des produits de substitution américains. Puis, il faut assurer la succession des exploitants. A cette fin, le prélèvement des droits de succession au sein de la famille doit être supprimé tant sur le foncier que sur le capital de l'exploitation. En outre, la dotation aux jeunes agriculteurs qui s'installent doit être revalorisée.

Par ailleurs, il faut assurer de nouveaux débouchés à notre agriculture, et donc rechercher l'autosuffisance alimentaire. Il faut miser aussi sur la qualité des produits et développer les cultures à vocation industrielle, et, de cette façon, comme l'a souligné également l'un de mes collègues, refuser les jachères. J'ai du reste été très étonnée que M. Madelin, vice-président de l'UDF, se référant à certaines études réalisées par des Verts allemands, en conteste le bien-fondé.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Il n'engage que lui-même !

Mme Marie-France Stirbois. Il faut améliorer la situation des agriculteurs, et semblable objectif implique le développement d'une politique des prix permettant des revenus agricoles dignes. Il faut également supprimer l'impôt sur le foncier non bâti - vous commencez une timide réforme -, qui sera remplacé pour les communes rurales par une dotation globale versée par l'Etat. Il faut en outre créer un taux unique de TVA pour les activités agricoles et rurales. Enfin, il faut revaloriser les retraites.

Cela dit, il est certain qu'il conviendrait d'envisager quelque chose d'encore plus important : un moratoire des dettes de nos agriculteurs. Ce qui a été fait maintes fois pour les pays du tiers monde doit sans doute pouvoir être accompli sans difficulté en faveur des paysans français.

Dernière perspective, il faut faire revivre le monde rural. Pour cela, il faut lutter contre la désertification des campagnes, préserver les petites communes, susciter la création d'emplois à la campagne, mener des actions en faveur du maintien des commerces et avoir une politique du transport adaptée, ne plus faire du tout TGV comme c'est le cas actuellement. Enfin, il faut créer des zones de reconversion rurale bénéficiant de privilèges fiscaux comparables à ceux des pôles de reconversion industrielle.

Telles sont, exposées dans le cadre des quelques minutes qui m'ont été accordées...

Plusieurs députés des groupes socialiste et communiste. ... et largement dépassées !

M. Pierre Estève. ... et que vous avez doublées !

Mme Marie-France Stirbois. ... quelques mesures qui seraient beaucoup plus efficaces que celles que vous nous proposez. Vous comprendrez donc aisément, à la lumière de ces explications, que je ne vote pas votre budget.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance suspendue à douze heures vingt, est reprise à douze heures vingt-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre de l'agriculture et du développement rural.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'ai écouté avec attention vos rapporteurs et les orateurs des divers groupes. M. Yves Tavernier m'a invité à être à l'écoute de tous. Je le suis, et je souhaiterais aussi que tous les députés que préoccupe l'avenir de notre agriculture se rejoignent pour faire front avec le Gouvernement dans cette grave crise du GATT.

Dès ma nomination, j'ai en effet été confronté à la crise la plus grave peut-être que l'agriculture française ait connue depuis de nombreuses années. La Communauté européenne menait en effet avec l'administration américaine des discussions dans des conditions qui me paraissaient contraires aux intérêts de l'agriculture française.

M. Michel Lambert. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Sous l'autorité du Premier ministre, j'ai donc refusé d'approuver des dispositions qui ne conduisaient pas à un accord général et équilibré.

Les Américains veulent accroître leurs exportations vers l'Europe et, dans le même temps, ils souhaitent réduire leurs importations en provenance d'Europe. Selon l'expression utilisée par M. Vial-Massat tout à l'heure, ils utilisent l'arme alimentaire.

Les propositions faites à la Commission tendent à une limitation - en tonnage et non plus seulement en superficie - des productions oléagineuses et des exportations agricoles de la Communauté. Elles sont inacceptables. Elles vont bien au delà des contraintes de la politique agricole commune et du mandat de négociation confié à la Commission par le conseil des ministres.

Dans la nuit de mardi à mercredi, j'ai rappelé à M. Mac Sharry, qui se trouvait à Chicago, les limites que la Commission devait respecter. Les discussions engagées n'ont pas abouti. Heureusement, car elles auraient entraîné un refus du gouvernement français.

M. Michel Lambert. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. M. Mac Sharry a lui-même reconnu lors d'une conférence de presse qu'il a tenue avant de regagner Bruxelles que les demandes américaines étaient excessives, ajoutant que la Communauté était allée aussi loin qu'il était possible raisonnablement d'aller.

Je salue aujourd'hui son attitude, son respect des engagements pris et l'opiniâtreté que j'apprends à lui reconnaître.

Pour ma part, j'ai tenu et je tiendrai bon. Je m'en suis expliqué lors du dernier conseil des ministres de l'agriculture. Je le ferai à nouveau lors du prochain, le 16 novembre. On ne peut ajouter à la réforme de la PAC et aux baisses de prix, même compensées, qui en ont résulté une réduction des exportations et donc des productions, se traduisant par l'instauration de quotas, qui entraîneraient une forte diminution des revenus des agriculteurs.

Il me semble - et je réponds là à plusieurs d'entre vous - que les négociations conduites jusqu'à présent l'ont été sur le terrain et dans les conditions choisies par les Américains.

M. Michel Cointat. C'est vrai !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Il me semble aussi que l'arrivée d'une nouvelle administration américaine, ...

M. Gilbert Millet. Il ne faut pas se faire d'illusions !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. ... lorsqu'elle aura été mise en place, devrait permettre de reprendre les discussions sur d'autres terrains et dans des conditions que les Européens auraient eux-mêmes préalablement fixées. Elles nous seraient donc plus favorables.

Je suis soucieux, dans une telle perspective, de maintenir la cohésion de la Communauté. La France n'est pas isolée dans cette affaire. J'étais hier soir à Copenhague. J'ai rencontré longuement, après le match, le ministre danois de l'agriculture. Sa position est proche de la position française. Le Danemark ne souhaite pas de réduction en volume des exportations de la Communauté. Le Danemark ne souhaite pas de limitation des productions oléagineuses. Et le Premier ministre d'Espagne a déclaré la même chose à Paris, à peu près dans les mêmes termes.

Plus la Communauté sera forte, mieux elle pourra s'affirmer face aux pressions américaines. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je veux aussi indiquer, répondant à Yves Tavernier, à Pierre Métais, à Théo Vial-Massat, entre autres, que la réforme de la PAC n'est pas coulée dans le bronze ou inscrite dans le marbre - vous choisirez la meilleure formulation selon vos goûts personnels.

M. Jean-Marc Nesme. Ce n'est pas ce que M. Mermaz nous a dit !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Nesme, écoutez-moi ! Vous apprendrez !

M. Jean-Marc Nesme. M. Mermaz serait là, il serait de mon avis !

M. Jean-Paul Chérié. M. Mermaz pourrait d'ailleurs être présent, lui aussi, au banc du Gouvernement !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Ecoutez-moi, messieurs !

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Je trouve le ministre bien optimiste...

Mme Marie-France Stirbois. Moi aussi !

M. Jean-Paul Chérié. On s'est déjà tellement trompé ! Et M. Soisson s'est tellement trompé !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Elle doit être aménagée, non dans son principe, mais dans ses modalités d'application. Elle le sera ! C'est la condition même de son acceptation par tous, et donc de sa mise en œuvre.

M. Pierre Métais, rapporteur pour avis. Exactement !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Les campagnes ont voté non au référendum. Et pas seulement les agriculteurs ! Il faut tirer les conséquences d'un tel vote.

M. Alain Bonnet. Absolument !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Il faut refuser la fracture qui pourrait s'instaurer entre la France des villes et celle des campagnes.

M. Jean-Paul Charlé. Qui est-ce qui l'a créée ?

M. Jean-Marc Nesme. Ce sont des mots !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Yves Tavernier a noté, avec raison, l'existence d'une crise du modèle de développement qui marque l'agriculture française.

M. Didier Chouat. Qui a poussé Pasqua et Séguin ?

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. C'est une réflexion que nous devons, les uns et les autres, engager.

C'est ce propos que j'ai tenu lors du récent conseil des ministres de Luxembourg. J'ai présenté, au nom de la France, des propositions qui répondent à l'attente des organisations professionnelles et qui, toutes, vont dans le sens d'un aménagement de la réforme.

Des décisions ont été prises.

Les primes destinées aux producteurs de colza, à hauteur d'un milliard de francs, devaient être versées pour moitié en juillet 1993. Elles le seront dès la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. Elles concernent 60 000 exploitations.

A ma demande, la Commission a établi une proposition d'extension de la prime à la vache allaitante à l'ensemble des troupeaux mixtes. Cette proposition n'a pas réuni la majorité qualifiée nécessaire pour son adoption, en raison de l'opposition de la Grande-Bretagne notamment. Mais j'ai bon espoir qu'une décision puisse être prise avant la fin de cette année.

De même, j'ai proposé que plusieurs régions, Midi-Pyrénées, le Centre, la Drôme et l'Ardèche - j'ai écouté l'appel de Pierre Métais -, l'Ouest, ...

M. Jean Proriot et M. Claude Wolff. Et l'Auvergne ?

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. ... soient considérées comme des zones de production traditionnelle de blé dur, ...

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial. Très bien !

M. Claude Wolff. N'oubliez pas l'Auvergne !

M. Georges Benedetti et M. Gilbert Millet. Ni le Gard !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. ... à seule fin qu'elles puissent prétendre aux primes prévues. Les zones de blé dur feront donc l'objet d'une extension : c'est la promesse que m'a faite M. Mac Sharry. Je souhaite une décision rapide car les semis sont imminents.

Une réduction du taux de rotation de la jachère, ramenée de cinq à deux ans, a été mise à l'étude...

M. Jean-Pierre Defontaine. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. ... et Yves Tavernier, là encore, a trouvé la formule juste : l'économique ne peut ignorer le culturel. Et nous devons, dans toutes les décisions que nous étudions pour la jachère, réfléchir à ce retournement psychologique qu'elles comportent et en mesurer les conséquences. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

De la même façon, la Commission étudie actuellement les problèmes particuliers posés par le statut des GAEC, qui regroupent des exploitants sans avoir pour autant le statut de société, qui bénéficient d'avantages fiscaux, mais que la réforme de la PAC ne prend pas en compte. La réforme de la PAC doit les prendre en compte et chaque exploitant associé dans un GAEC doit bénéficier des mêmes droits que l'ensemble des exploitants individuels ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Tous ces dossiers, mesdames, messieurs les députés, ont été ouverts. Les discussions se poursuivent actuellement à Bruxelles et à Paris. J'ai la volonté de parvenir à des résultats positifs. Et je compte naturellement sur l'appui de tous ceux qui iraient au-delà de polémiques inutiles. (*« Très bien ! » sur de nombreux bancs du groupe socialiste.*)

Le budget du ministère de l'agriculture et du développement rural s'élève pour 1993 à 39,7 milliards de francs. Il marque une augmentation sensible - que tous avaient notée - de 6,35 p. 100. Mieux encore, les crédits consacrés aux aides aux agriculteurs augmentent de 17,6 p. 100.

Le maintien des priorités traditionnelles du ministère se traduit par un effort en matière de formation et de recherche, le développement de la politique de qualité et des actions en faveur de la forêt.

Bien évidemment, en fonction de telles priorités, certains crédits ont dû, je le reconnais, être réduits.

Il en est ainsi des dépenses en capital, qui supportent une diminution des crédits d'aide alimentaire et de coopération technique, ainsi que des crédits de politique industrielle. Mais il fallait faire des choix. Et nous avons fait des choix.

M. Jean-Paul Charlé. Mauvais !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Cela étant, dans les domaines touchés par les réductions, les engagements internationaux de la France, s'agissant de l'aide alimentaire, ainsi que les priorités en matière d'hydraulique et de forêt, pour ce qui concerne les dépenses d'équipement, seront sauvegardés.

En matière de politique industrielle, l'accent a été mis sur les opérations les plus innovantes et la mise à niveau sanitaire des abattoirs qu'exigent les récentes réglementations communautaires. Il n'y aura pas désengagement de l'Etat ; il y aura une sélection plus rigoureuse des projets. Là encore, je ferai des choix.

Les crédits pour l'enseignement augmentent de 7 p. 100, les crédits de recherche de 5,3 p. 100.

Je souhaite développer la formation professionnelle...

M. Jean-Paul Charlé. Tous vos prédécesseurs ont dit cela ! C'est toujours le même discours !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. ... et mettre en œuvre à la tête de ce ministère certaines opérations que nous avons pu impulser en Bourgogne et dans d'autres régions. Nombre d'entre vous en connaissent les modalités et savent quelles conséquences heureuses ces opérations ont eues sur la formation professionnelle. A cet égard, je n'ai guère de leçons à recevoir ! (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Paul Charlé. Nous non plus !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. La politique de la qualité sera également poursuivie grâce à l'ouverture de soixante-trois emplois dans le secteur vétérinaire, au maintien des crédits de prophylaxie animale et au renforcement des crédits liés à la modernisation des abattoirs.

Les actions en faveur de la forêt seront maintenues grâce à une augmentation de 2,6 p. 100 des crédits d'intervention. Ils s'élèveront à 1 017 millions de francs.

Par-delà les missions traditionnelles du ministère, le budget a pour objectif essentiel la mise en œuvre du plan d'accompagnement décidé par le Gouvernement en juillet 1992, en liaison avec les organisations professionnelles.

Dans ce cadre, quatre priorités ont été retenues : aider au départ dans des conditions permettant l'évolution des structures ; favoriser l'installation des jeunes ; soutenir les régions et les filières fragiles ; développer des pratiques agricoles extensives qui soient plus respectueuses de l'environnement.

Pour l'aide au départ, la dotation consacrée aux prétraitements s'établit à 610 millions de francs. Si l'on ajoute les reports de 1992, c'est une dépense de 1 200 millions de francs qui sera consacrée à l'application de cette mesure. La prétraite est un droit ouvert à tous les exploitants remplissant les conditions réglementaires. Je vous donne l'assurance que toutes les demandes présentées qui satisferont à ces conditions seront honorées.

M. Gilbert Millet. C'est l'un des aspects de la casse de l'agriculture !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je reviendrai sur les autres problèmes tout à l'heure, pour répondre complètement aux préoccupations du groupe communiste.

Par ailleurs, les crédits destinés aux SAFER sont reconduits. Je crois au rôle des SAFER dans l'aménagement rural. De la même façon, la dotation pour les opérations groupées d'aménagement foncier sera augmentée.

Pour l'installation de jeunes, une aide supplémentaire de 20 000 francs sera attribuée aux jeunes agriculteurs qui reprendront une exploitation en prévoyant une diversification de leurs activités de production, ...

M. Jean-Paul Charlé. Faites en sorte qu'ils gagnent de l'argent ! Qu'ils aient un revenu convenable !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. ... une extensification, la reprise de terres libérées par des prérétraités.

Les jeunes agriculteurs installés depuis 1988 pourront présenter des projets complémentaires de ceux qu'ils avaient proposés à l'origine. Ils pourront bénéficier de la nouvelle aide que prévoit le budget.

Les crédits consacrés à la dotation d'installation sont augmentés de près de 25 p. 100, ...

M. Claude Wolff. Par rapport à quoi ?

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. ... pour atteindre 520 millions de francs.

Pour les régions et les filières fragiles, les crédits de l'indemnité spéciale de montagne seront accrus de 196 millions de francs. Il est prévu d'augmenter en moyenne de 11 p. 100 l'ISM, ainsi que les indemnités compensatoires. Je serai conduit dès lors à demander le relèvement du plafond communautaire, qui est déjà atteint pour la haute montagne.

La situation particulière des troupeaux ovins transhumants sera, par ailleurs, prise en compte.

Les régions défavorisées continueront à bénéficier des avantages pour l'installation des jeunes agriculteurs et pour la modernisation des exploitations : prêts, subventions en capital pour les bâtiments d'élevage et pour les gros matériels.

La prime à la vache allaitante connaîtra une forte hausse, de près de 50 p. 100. Elle devra encore s'étendre, selon la demande que j'ai présentée à la Commission, aux troupeaux mixtes dans toutes les régions.

M. Charles Fèvre. Pour cela, c'est d'accord !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Les crédits de sélection animale augmenteront, de telle sorte que soit garantie une filière viande de qualité.

La dotation consacrée au financement des actions en faveur des agriculteurs en difficulté s'élèvera en 1993 à près de 500 millions de francs. C'est une absolue nécessité. J'ai obtenu du Premier ministre le dégel d'un certain montant de prêts bonifiés permettant de venir en aide à certaines situations difficiles de trésorerie. S'il faut aller plus loin - je le dis à cette tribune -, nous irons plus loin. Je considère que c'est l'une des priorités essentielles de la fin de l'année 1992. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Germain Gengenwin. Il faudra rembourser tout ça !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Développer des pratiques extensives respectueuses de l'environnement, telle est la quatrième priorité du Gouvernement. J'ai entendu les demandes d'Yves Tavernier et de Pierre Métais.

M. Claude Wolff. Uniquement des socialistes !

M. Jean-Marc Neume et M. Ambroise Guelloc. Et les membres de l'opposition ?

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je souhaite que soient modifiées les conditions de « chargement » pour la prime à l'herbe, réforme essentielle. J'ai entendu la demande de passage de 1 à 1,4 UGB par hectare. C'est un point essentiel, que je mets à l'étude. Je ne prends pas d'engagement parce que je ne connais pas encore les conséquences financières d'une telle modification. Je souhaite que la prime à l'herbe soit développée, qu'elle puisse être versée efficacement. Tous les députés, dans toutes les commissions, me l'ont demandé. C'est pour aller dans ce sens que je réponds à leur demande.

M. Jean-Paul Charlé. Et le blé dur ?

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Les actions de soutien aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, dites « de l'article 19 », voient leur dotation s'établir à 84,9 millions de francs, ce qui représente un triplement des moyens.

Les actions de « retrait-extensification », qui répondent à une logique de maîtrise de la production, seront complétées par un volet de mesures environnementales - je n'aime pas beaucoup le mot, vous devriez m'en proposer un autre - pour lesquelles une enveloppe de 60,1 millions de francs est prévue.

Au total, les actions nouvelles financées en 1993 dans le cadre de ces différentes mesures s'élèveront à 850 millions de francs, dont 425 millions de francs pour la part nationale et 425 millions de francs pour le financement communautaire.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Merci Maas-tricht !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Le budget annexe des prestations sociales agricoles - à propos duquel j'ai écouté avec intérêt, malgré leurs formulations parfois un peu acides, les deux rapporteurs Philippe Vasseur et Henri Bayard - progresserait de 2,2 p. 100 par rapport à 1992. C'est le chiffre annoncé par M. Vasseur. Il n'y a aucune manipulation dans cette affaire, et je ne vois pas pourquoi il invoque ce qui n'existe pas !

Les prestations de vieillesse représentent 55 p. 100, l'assurance maladie 39 p. 100, les prestations familiales 5,5 p. 100. Soyez attentifs à une telle répartition ! Elle en dit long sur la structure démographique de l'agriculture française.

Les contributions professionnelles, cotisations et taxes sur certains produits, augmenteront de 5 p. 100.

Une réduction de 10 p. 100 de la taxe sur les betteraves est prévue. J'avais compris qu'elle m'était demandée par la commission de la production et des échanges.

M. Jean-Paul Charlé. Elle a été promise par le Gouvernement dans le cadre de la réforme des cotisations sociales !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Charlé, cette réduction a été demandée, si ma mémoire est bonne, par M. Bruno Bourg-Broc.

M. Jean-Paul Charlé. C'est normal que vous le fassiez !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. De ce fait, les cotisations augmenteront de 5,7 p. 100. Conformément aux engagements pris lors du vote de la loi du 31 décembre 1991, la réforme des cotisations sociales, qui tend à substituer, par étapes, le revenu professionnel au revenu cadastral comme base des cotisations, continuera d'être mise en œuvre d'une manière progressive et en concertation avec la profession.

Il faut tenir compte des difficultés de certains secteurs, comme la viticulture, chère à mon ami François Patriat, où la progression des cotisations pose et posera problème. Nous devons trouver tous deux une solution à ce problème.

M. Jean-Marc Neume. Il faut le faire plus vite !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. A la suite de la discussion par le Parlement du rapport d'étape, la loi du 31 décembre 1991 a apporté plusieurs aménagements aux bases de calcul des cotisations. Cet effort sera poursuivi. Le projet de loi de finances pour 1993 prévoit une nouvelle amélioration de la déduction fiscale pour autofinancement, dont le plafond sera porté de 30 000 francs à 60 000 francs. Cette déduction permettra, sur le plan fiscal, mais aussi sur le plan social, de mieux tenir compte du poids des investissements.

De plus - et je réponds là aux rapporteurs Yves Tavernier et Pierre Métais - j'ai fait mettre à l'étude par mes services, la possibilité pour les exploitants d'asseoir leurs cotisations sur leurs revenus de l'année en cours.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. C'est mon collègue Henri Bayard et moi-même qui avons rapporté pour le BAPSA !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Oui, mais c'est une mesure que M. Tavernier et M. Métais ont demandée, ce qui n'est pas votre cas !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Si, mais vous ne nous avez pas écoutés !

M. Jean-Marc Nesme. Cela fait trois ans qu'on la demande !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je réponds à une demande et non à un sujet que vous auriez pu utilement évoquer ! (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. M. le ministre n'écoute même pas les rapporteurs ! Nous avons fait cette demande. Reportez-vous au *Journal officiel* ! Quel sectarisme !

M. Jean-Paul Charié. M. le ministre tient un double langage ! La carotte d'un côté, le bâton de l'autre !

M. le président. Mes chers collègues, un peu de calme, je vous en prie !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. M. Philippe Vasseur m'accuse de sectarisme...

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Eh oui !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. ... mais ce que le *Journal officiel* ne pourra pas transcrire, c'est le sourire rayonnant avec lequel il lance cette accusation ! (*Rires.*)

Par ailleurs, la progressivité doit continuer à être ménagée dans l'application de la réforme. Une pause a été observée en 1992. Il est dans mes intentions de faire preuve pour 1993 de la même prudence, du même pragmatisme et de la même volonté de concertation. Une bonne loi est une loi acceptée par tous.

Des dispositions sont prévues pour aider les agriculteurs qui ne peuvent s'acquitter de leurs cotisations. L'effort sera accentué l'an prochain, grâce à des crédits de 150 millions de francs inscrits au BAPSA, et dont je souhaiterais qu'ils soient augmentés.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Nous aussi !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Nous en reparlerons cet après-midi.

Le niveau des retraites des anciens exploitants est un sujet majeur de préoccupation. J'ai bien noté les observations des uns et des autres, rapporteurs de la majorité comme de l'opposition, soulignant le passage difficile de la préretraite à la retraite...

M. Pierre Estève. Eh oui !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. ... lorsque celui-ci s'accompagne d'une diminution des sommes versées. Les services me trouvent des explications techniques, mais elles ne tiennent pas face à la réalité ! Les gens, avec raison, ne comprennent pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Paul Charié. Voilà du changement !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Merci de constater ce changement ! Vous en voulez d'autres ; contentez-vous donc de celui-là qui est bien réel !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. le président. Poursuivez, monsieur le ministre, je vous en prie !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. J'ai noté aussi la situation difficile des veuves d'exploitants.

Lorsque le Premier ministre m'a proposé le ministère de l'agriculture, ...

M. Jean-Paul Charié. Vous avez accepté tout de suite !

M. le président. Monsieur Charié, auriez-vous l'obligeance de ne pas interrompre constamment le ministre ?

M. Georges Benedetti et M. Pierre Estève. Très bien !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. ... je lui ai demandé de devenir aussi ministre du développement rural.

Dans les années soixante-dix, jeune député à l'Assemblée nationale, j'avais créé avec un certain nombre d'entre vous le groupe d'études parlementaire pour l'aménagement rural. Il

avait tenu ses assises à Auxerre, en votre présence, monsieur le président. Nous avons alors souhaité que le ministre de l'agriculture devienne le ministre du développement rural.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Déjà !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Quelque vingt ans après, ...

M. Pierre Estève. C'est fait !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. ... dans une circonstance que je n'aurais pu envisager, je persiste et je signe, et j'ai repris, pour me l'appliquer à moi-même, cette proposition.

Plus que jamais, les problèmes de l'agriculture et du développement rural sont indissociables ; ils doivent être traités ensemble.

M. Pierre Estève. Tout à fait !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. L'agriculture française s'est toujours développée dans le cadre d'un accord avec la société. Il appartient aux pouvoirs publics et aux dirigeants professionnels de définir les conditions de cet accord.

Un premier pacte a été conclu après la guerre : le pacte alimentaire. Il donna aux agriculteurs comme fonction première la mission de nourrir les Français. Ils s'en acquittèrent fort bien.

M. Michel Lambert. Tout à fait !

M. Germain Gengenwin. Mais ils n'ont pas le droit à un « chouia » de plus !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Ce fut ensuite, dans les années soixante-dix, le pacte économique par lequel les agriculteurs contribuèrent de façon décisive à assurer l'équilibre des comptes extérieurs de la nation et donc le développement général du pays.

M. Jean-Marc Nesme. Il faut des crédits !

M. Germain Gengenwin. En effet, il faut des moyens !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Aujourd'hui, un nouveau contrat doit être conclu entre la France et son agriculture : le pacte rural. Il doit confier aux agriculteurs le rôle de cultiver l'environnement en complément de leurs activités principales de production.

M. Jean-Marc Nesme. Des mots !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Un rôle au carrefour de la production alimentaire et de l'équilibre biologique.

Bien souvent, on évoque la nécessité de protéger ou de sauvegarder l'environnement. Il faut aller plus loin : ma conviction est que l'on doit cultiver l'environnement. Une telle mission, messieurs, ne peut être accomplie gratuitement. Elle doit être évaluée et rémunérée.

Le temps est venu d'organiser, dans le cadre d'une politique globale de développement rural, une rémunération des agriculteurs et des forestiers pour leur activité de gestion et d'aménagement de l'espace rural en complément de leur activité de production. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Germain Gengenwin. Ce sont des mots !

M. Jean-Paul Charié. Il faut des crédits !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Dans cette direction, je voudrais frayer quelques pistes qui, monsieur Nesme, apparaissent dans le budget pour 1993.

D'abord, il s'agit de mettre en place une rémunération directe, notamment dans les zones les plus critiques, comme les marais, les hautes vallées alpines, les régions en voie de désertification.

Dans le projet de budget pour 1993, des crédits de près de 100 millions de francs sont prévus à cet effet pour une « couverture » de plus de 120 000 hectares.

Ensuite, il s'agit de développer le tourisme rural. Là encore, je persiste et je signe. Je crois à cette possibilité. En France, seuls 2 p. 100 des agriculteurs ont des revenus provenant du tourisme rural, contre 10 p. 100 en Suisse ou en Autriche et plus de 20 p. 100 dans les pays scandinaves.

La demande pour le « tourisme vert » est forte ; elle répond à un besoin d'authenticité des habitants des villes. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Mais elle suppose que sur les réponses fournies portent aussi la marque d'un professionnalisme accru. Nous devons donc accroître nos efforts en faveur du tourisme rural, développer la formation et l'information des agriculteurs comme les moyens mis à leur disposition.

Il s'agit, enfin, de valoriser les produits du terroir. Là encore, la demande des consommateurs porte sur l'authenticité des produits, de leur origine et de leur qualité. Nous devons aller plus loin dans cette voie de la mise en place de labels, de la création d'appellations d'origine, de la transformation de produits de qualité.

La politique du développement rural ne se substitue pas à la politique agricole, elle la complète.

M. Jean-Marc Nesme. Les crédits baissent !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Justement, s'agissant de l'évolution des crédits, je tiens à dire que les crédits du FIDAR ne sont pas en diminution. Lorsqu'ils viendront en discussion, dans le cadre du budget de l'aménagement du territoire, vous verrez qu'ils augmentent de plus du tiers et qu'une partie importante de cet accroissement sera affectée au monde rural.

En fait, quelle conclusion concrète doit-on tirer de la nouvelle appellation du ministère ?

Premièrement, que j'ai autorité, pour tous les dossiers du monde rural, sur la délégation à l'aménagement du territoire.

M. Jean-Paul Charié. Vous ne serez plus là quand il faudra trancher !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Deuxièmement, que je préside, par délégation du Premier ministre, le comité interministériel qui attribue les crédits du FIDAR.

M. Alain Bonnet. C'est cela qui embarrasse l'opposition !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Nous aurons donc un certain nombre de dossiers à voir ensemble. D'ailleurs, mesdames, messieurs les députés de la majorité, mais aussi mesdames, messieurs les députés de l'opposition, vous l'avez parfaitement compris puisque vous m'avez déjà demandé, au titre de l'aménagement du territoire, un certain nombre de crédits complémentaires pour vos départements. (*« Ah ! Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Estève. Les députés de l'opposition nous avaient caché ça !

M. Jean-Paul Charié. Mais c'est tout de même normal de demander des crédits !

Mme Marie-France Stirbois et M. Jean-Marc Nesme. Des noms, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Nous ne sommes pas au confessionnal, je ne révélerai aucun nom !

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Il n'y a rien de honteux à révéler des noms !

M. Jean-Paul Charié. Le Premier ministre l'a d'ailleurs déjà fait en d'autres circonstances. Mais cela ne lui a pas porté chance !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Monsieur Nesme, me demandez-vous publiquement ce que vous m'avez déjà demandé en privé ?

M. Jean-Marc Nesme. Je ne m'en cache pas !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Mais personne ne s'en cache. Tout sera su ! Chacun verra que le Gouvernement travaille sans préjugés partisans au service du pays et vous serez bien surpris. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Ça, c'est la nouvelle de la journée !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Le ministère de l'agriculture forme une grande maison. Elle doit se mobiliser pour atteindre des objectifs de développement rural. J'ai été ministre de la fonction publique et je souhaite que mon département contribue à la modernisation

du service public. Le ministère de l'agriculture a déjà pris des initiatives que je salue et qui méritent d'être encouragées. Aussi, le rapprochement entre les directions de l'agriculture et celles de l'équipement me paraît une bonne opération ; elle sera poursuivie.

J'appelle au débat tous ceux qui se préoccupent du développement rural. Notre agriculture, notre société connaissent une période de mutation ; il faut que nous puissions la conduire tous ensemble.

Je voudrais maintenant répondre aux orateurs des différents groupes, en s'efforçant de respecter mon temps de parole, monsieur le président.

M. le président. Je vous en suis reconnaissant, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. M. Jean-Marc Nesme, qui est intervenu au nom du groupe UDF, a une véritable obsession : celle de la bombe à retardement. Comme si son groupe avait peur d'une éventuelle victoire !

M. Jean-Marc Nesme. Il a surtout peur de l'héritage !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Il a rappelé que les coûts français de production sont supérieurs aux cours mondiaux. C'est d'ailleurs l'objet du débat avec les Etats-Unis. Les Américains nous demandent de ne plus subventionner nos agriculteurs. Faut-il, monsieur Nesme, leur donner raison ?

J'ai compris, par ailleurs, que vous souhaitiez une augmentation importante des crédits de l'agriculture. Je vous remercie profondément d'une telle sollicitude. Mais j'ai noté que, lors de l'examen de la première partie de la loi de finances, vous aviez demandé une baisse sensible des recettes, des dépenses et des impôts.

M. Pierre Estève. Il l'a oublié !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je veux croire que vous accordez à l'agriculture un intérêt particulier, sinon vos propos sont totalement contradictoires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je remercie M. Jean-Marie Leduc du soutien que le groupe socialiste n'a cessé - et ne cessera, je le pense - de m'apporter. Ce groupe a été à l'origine de nombreux aménagements. Il sera encore à l'origine de nouvelles améliorations que nous déciderons ensemble.

M. Jean-Marc Nesme. Il y a encore beaucoup à faire !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. S'agissant des biocarburants, ainsi que je l'ai dit devant le groupe socialiste et devant plusieurs parlementaires qui m'ont fait l'honneur de me rendre visite au ministère, je suis d'accord sur le principe de l'incorporation obligatoire.

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. C'est une mesure que je vote immédiatement !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Je souhaite simplement qu'on se laisse le temps de la réflexion et que l'on attende les conclusions du rapport de M. Raymond Lévy. Je souhaite également que nous puissions développer les relations contractuelles avec les pétroliers.

Pour ma part, je m'efforce de développer en Bourgogne, en liaison avec la Champagne-Ardenne et avec la Lorraine, des filières de création et de distribution de carburant, mais aussi de combustibles. Je ne vois pas pourquoi on écarterait a priori l'idée d'utiliser les biocarburants à des fins domestiques, dont le chauffage. Cela m'a d'ailleurs été confirmé par M. Lévy. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Paul Charié. Cela va repousser la décision de combien de mois ?

M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial. Si vous voulez avoir un consensus, faites-le !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. J'ai noté les préoccupations de M. Leduc et du groupe socialiste à propos des cotisations sociales, des retraites et des calamités agricoles. Nous en reparlerons.

Monsieur Cointat, vous avez évoqué l'incertitude et le désarroi du monde rural. Vous avez indiqué qu'il fallait lui redonner confiance et espoir. Cette préoccupation est aussi la

mienne. Je souhaite que, par-delà les oppositions politiques, nous puissions ensemble redonner confiance et espoir au monde rural.

Vous avez stigmatisé le dialogue que je peux avoir avec le groupe socialiste. Pourtant, les critiques ne sont pas absentes de ce dialogue et les propos sont libres. Le Gouvernement a des responsabilités, la représentation nationale en assume d'autres. Nous essayons, en fonction des contraintes financières qui sont les miennes, de trouver des ajustements permettant des avancées.

Pour ce qui est de la loi sur la réforme des cotisations sociales, faut-il aller plus vite ou plus lentement ? Cela dépend des régions et des spéculations.

M. Jean-Paul Charié. On voit que vous ne connaissez pas le dossier !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Si ! Les problèmes de l'élevage ne sont pas ceux de la viticulture. Je ne peux pas tenir le même langage à mes amis de Chablis qu'aux éleveurs de l'Ariège ou de l'Aveyron.

M. Jean-Paul Charié. Mais si !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. J'agirai donc à mon rythme, de façon progressive et pragmatique.

Quant à la réforme de la PAC, monsieur Cointat, elle a été votée par les douze pays de la Communauté. Mon principe est simple : on ne change pas les principes de la réforme on en aménage les conditions d'application !

M. Jean-Paul Charié. Ces principes sont mauvais, tout le monde le dit ! Demandez à M. Estève !

Mme Marie-France Stirbois. Il aurait fallu en parler avant, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Tout le monde conteste cette réforme, sauf moi ! Et je continue donc dans la voie que je me suis tracée.

Vous avez indiqué en conclusion, monsieur Cointat - et vous me reprenez si je déforme vos propos - que vous ne souhaitiez « ni le libéralisme pur, ni le protectionnisme sclérosant. » Je partage tout à fait votre avis !

« Votre mission est difficile », avez-vous ajouté. Vous connaissez la tâche et le poste : la mission est en effet difficile et suppose du courage. Je m'efforcerai d'en avoir à nouveau demain comme j'ai pu en avoir hier !

Monsieur Guellec, vous avez indiqué qu'il y avait une certaine incertitude quant à l'application du budget.

Vous avez dit également à propos des négociations du GATT - et je vous approuve sur ce point - que l'agriculture n'est pas seule en cause. En effet, je souhaiterais qu'elle ne porte pas, seule, le poids du refus des discussions. Nombre de secteurs industriels et de secteurs des services ne sont pas favorables aux discussions actuelles. L'agriculture, très souvent, travaille donc au bénéfice de l'ensemble des secteurs économiques.

M. Alain Bonnet. Parfaitement !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Cela devait être clairement dit !

Quelle solution apporter au problème des négociations du GATT m'avez-vous demandé, monsieur Guellec. Laissons la nouvelle administration américaine se mettre en place et nous verrons ensuite comment parvenir, sur de nouvelles bases, à un accord « global et équilibré » pour reprendre vos propres termes.

Monsieur Goldberg, je ne céderai pas plus que par le passé aux pressions américaines.

M. Jean-Paul Charié. Ça on nous l'a déjà dit !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. J'ai noté la proposition que vous aviez déjà présentée au printemps. Elle me paraît digne d'intérêt.

M. Jean-Paul Charié. M. Mermaz nous avait fait la même promesse ! Il ne l'a pas tenue !

M. Didier Chouat. C'est faux !

M. le ministre de l'agriculture et du développement rural. Mme Stirbois, concluant le débat, a dit qu'il n'y avait pas de quoi rêver. Faut-il faire rêver et entretenir l'illusion ? Il ne faut ni faire rêver ni entretenir l'illusion, mais il faut, avec détermination et humilité, faire ce que nous pouvons au service de l'agriculture française.

Tel est mon objectif. Merci de vous y associer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1993 n° 2931 (rapport n° 2945 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture et développement rural ; BAPSA (*suite*)

Annexe n° 7 (Agriculture et développement rural ; BAPSA : agriculture). - M. Yves Tavernier, rapporteur spécial.

Annexe n° 43 (Prestations sociales agricoles). - M. Philippe Vasseur, rapporteur spécial ; avis n° 2946, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales : tome XVIII (Prestations sociales agricoles), de M. Henri Bayard ; avis n° 2947, au nom de la commission des affaires étrangères : tome VIII (Agriculture et développement rural : agriculture), de M. Théo Vial-Massat ; avis n° 2949, au nom de la commission de la production et des échanges : tome I (Agriculture et développement rural), de M. Pierre Métais.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique : suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à treize heures dix.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT

